

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AUTORITE MALIENNE DE REGULATION
DES TELECOMMUNICATIONS/TIC ET DES POSTES

RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL

2017





AUTORITE MALIENNE DE REGULATION
DES TELECOMMUNICATIONS/TIC ET DES POSTES

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL

2017

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	5
INTRODUCTION.....	6
LE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL	8
Première Partie: L'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC et des Postes (AMRTP).....	11
CHAPITRE I : Les Organes et Missions de l'AMRTP.....	12
1. Les Organes de l'AMRTP.....	12
1.1 Le Conseil de régulation.....	12
1.2 Le Secrétariat exécutif.....	12
2. Les missions de l'AMRTP.....	12
CHAPITRE II : Les Activités de l'AMRTP.....	14
1. Les Activités sur le plan national.....	14
1.1. Les décisions (cf. annexe N°3).....	14
1.2. La gestion et le contrôle des fréquences.....	14
1.2.1. L'état des assignations.....	14
1.2.2. Le contrôle des installations radioélectriques.....	14
1.3. Les plaintes et litiges.....	15
1.4. Le contrôle du trafic international, de la qualité de service et de la lutte contre la fraude de.....	15
1.5. Le contrôle de la Qualité des services des opérateurs de télécommunication	17
1.6. Le renouvellement de la licence de Orange Mali SA et l'attribution de la 4G.....	21
1.7. Les contentieux, litiges et plaintes.....	21
1.8. Le CIRT.....	22
1.9. Le cadre juridique et ses évolutions.....	22
1.10. L'Identification des abonnés.....	23
1.11. Le Service Universel.....	23
1.12. Les Activités de l'Audit interne:.....	24
1.13. L'Etude sur le Mobile money et l'inclusion financière numérique au Mali.....	25
2 Les Activités sur le plan international.....	26
2.1 Conférence mondiale de Développement des Télécommunications (CMDT-17).....	26
2.2 Réunions du Conseil africain des régulateurs.....	26
2.3 36ème Session ordinaire du Conseil d'Administration de l'UPAP.....	27
2.4 14ème Assemblée des régulateurs de Télécommunications de l'Afrique de l'ouest (ARTAO).....	27
2.5 Congrès mondial du mobile (GSMA 2017).....	28

2.6	Colloque mondial des régulateurs (GSR 2017).....	28
2.7	59ème Réunion de ICANN.....	28
2.8	Le réseau francophone de la régulation des télécommunications (FRATEL).....	29
2.9	8ème Réunion du CRTEL.....	29
CHAPITRE III : L'Administration et les Finances.....		31
1. L'administration.....		31
2. Les Finances.....		32
CHAPITRE IV - Les Perspectives.....		34
Deuxième Partie: Observatoire des Marchés de Télécommunications/TIC et des Postes.....		35
CHAPITRE I : L'économie des opérateurs		36
1.1	Chiffre d'affaires	36
1.2	Volume des investissements.....	38
CHAPITRE II : Le marché de la téléphonie.....		40
2.1-	Marché de la Téléphonie Mobile.....	40
2.2-	Marché de la Téléphonie fixe.....	42
CHAPITRE III : Le secteur de l'Internet.....		44
4.1	Internet mobile.....	45
4.2	Internet fixe.....	45
4.3-	Les Fournisseurs d'accès à l'internet (FAI).....	46
CHAPITRE IV: Les Emplois dans le secteur des télécommunications		47
LES ANNEXES.....		51

PREAMBULE

Le présent rapport est produit en exécution des dispositions législatives et réglementaires régissant les télécommunications, les technologies de l'information et de la communication, et Postes en République du Mali.

En effet, l'ordonnance n° 2016-014/P-RM du 31 Mars 2016, stipule en son article 2 point 8, que l'Autorité Malienne de régulation des télécommunications, des Technologie de l'information et des postes (AMRTP) est chargée « d'assurer l'information de l'Etat, des usagers et des opérateurs sur l'exécution de ses missions de régulation » ; et à son article 37 que « l'Autorité établit chaque année ses comptes. Ces comptes figurent dans le rapport annuel de l'Autorité accompagné d'un rapport de Gestion».

INTRODUCTION

Le secteur des Télécommunications/TIC poursuit son développement grâce à l'implication des différents acteurs (opérateurs, fournisseurs d'accès à internet, régulateur et usagers).

Les tendances positives observées malgré les difficultés du moment l'attestent à tous égards.

La téléphonie a connu une croissance de 8,96 % avec 22 249 003 abonnés et un taux de pénétration de 121%. C'est la téléphonie mobile qui reste toujours dominante avec 22 034 110 d'utilisateurs dont la quasi-totalité est en prépayé. La téléphonie fixe qui a augmenté de 7,01% reste dominé par les lignes Boucle Radio Locale (BLR).

Avec un parc global de 5 768 169 utilisateurs, le marché de l'Internet affiche une dynamique avec l'engouement des usagers pour les réseaux sociaux. Ainsi l'Internet mobile est le mode le plus utilisé grâce à l'amélioration de la couverture 3G par les opérateurs, ainsi que l'accès de plus en plus facile aux smartphones.

L'année 2017 a été également marquée par :

- la stabilisation du chiffre d'affaires global des opérateurs malgré l'augmentation des investissements qui se sont élevés à 91,631 milliards contre 75,8 milliards en 2016 ;
- le développement du mobile money avec un parc (Orange money et Mobicash) déclaré par les deux opérateurs (Orange Mali et SOTELMA) de 5 803 905 de comptes soit une hausse de 12% par rapport à l'année précédente.

Le présent rapport qui résume les activités de l'AMRTP au cours de l'année 2017 est structuré comme suit :

- **1ère Partie : Missions, Organes et activités de Régulation ;**
- **2ème partie : Données du secteur des télécommunications.**



CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

La conjoncture économique

La situation de l'économie malienne en 2017 a été marquée par quelques difficultés notamment, la hausse des prix à la consommation des produits de base. L'inflation a enregistré une légère hausse en 2017, son taux est passé de -1,8% en 2016 à 1,8% en 2017. Ce niveau reste tout de même dans les normes communautaires de l'UEMOA (3,0% maximum).

La situation caractéristique des trois secteurs clés de l'économie malienne en 2017 se présente comme suit:

Le secteur primaire qui est le fer de lance de l'économie depuis quelques années a enregistré une légère baisse d'activités ; son taux de croissance est passé de 7,9% en 2016 à 7,3% en 2017. Il a été soutenu principalement par la branche « Activités extractives » avec une croissance de 7% en 2017 contre 6,0% en 2016. Les branches « Agriculture d'exportation » et « Agriculture vivrière » ont par contre enregistré une baisse de leur production. La contribution du secteur primaire à l'économie est passée de 3,0 en 2016 à 2,0 en 2017.

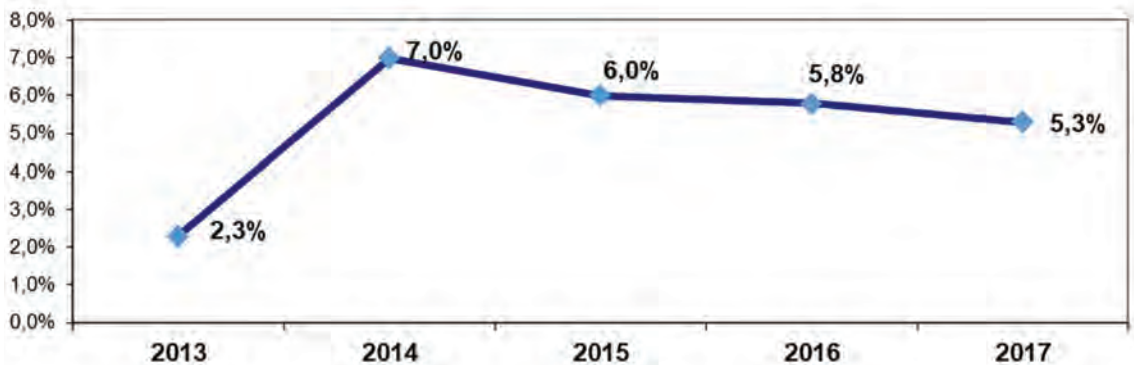
Après un recul de -0,5% en 2016, l'activité économique a repris dans le secteur secondaire avec un taux de croissance de 4,8% en 2017. Cette croissance est principalement tirée par les branches « Industries agroalimentaires » et « Industries textiles ». Selon l'indice de production industrielle, le taux de croissance de la branche « Industrie agroalimentaire » est estimé à 9,6% en 2017 contre -11,9% en 2016. Celui de la branche « Industries textiles » est passé de 3,7% en 2016 à 12,0% en 2017, dû à l'augmentation de la production de coton d'environ 12,08%. La contribution du secteur secondaire à l'économie est passée de -1,0 en 2016 à 0,8 en 2017.

Le secteur tertiaire quant à lui a enregistré un ralentissement par rapport à l'année précédente. Il ressort avec un taux de croissance de 5,7% en 2017, contre 6,6% en 2016. Ce secteur a été soutenu principalement par la performance de la branche « Transports et de Télécommunications ». Son taux de croissance a été estimé à 8,0% en 2017. La branche des services non marchands a aussi connu une croissance en volume de 6,2% en 2017. La contribution du secteur tertiaire à la croissance économique est passée de 2,4 en 2016 à 2,1 en 2017.

Les niveaux de productions réalisées par les différents secteurs de l'économie ont permis d'obtenir un taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) qui s'élève à 5,3%, contre 5,8% en 2017, dû au regain d'activité au niveau du secteur secondaire (6,3%).

Nonobstant le ralentissement de l'économie (-0,5 point) en 2017, la croissance a été essentiellement tirée par les secteurs tertiaires et primaires, dont les valeurs ajoutées ont été respectivement de 5,7% et 5,3% en 2017 contre 6,6% et 7,9% en 2016.

Le secteur tertiaire a le plus contribué à la croissance globale en 2017 à hauteur de 2,1 points.

Figure: Evolution du taux de croissance réel du PIB de 2013 à 2017


Source : INSTAT, Comptes nationaux

En perspectives, le taux de croissance du produit intérieur brut réel ressortirait à 5,0% en 2018, sous l'effet du rétablissement progressif de la sécurité, de l'orientation favorable de la production agricole, de l'essor des industries agroalimentaires, des textiles et de la construction, du regain de l'activité du commerce et des transports et télécommunications, les retombées des vastes programmes de construction d'infrastructures (agricoles, routiers, miniers et énergétiques).

Les Télécommunications/TIC en particulier, demeurent un secteur dont la contribution sera essentielle à l'atteinte des objectifs de croissance escomptés en 2018 avec notamment :

- le renforcement de la concurrence dans le secteur,
- la modernisation des réseaux avec le déploiement du haut débit,
- le renforcement de la couverture téléphonique et Internet en milieu rural avec la mise en œuvre du programme d'accès universel.

Quelques indicateurs socio-économiques marquants

INDICATEURS	2013	2014	2015	2016	2017
Superficie (Km ²)	1 241 238				
Population totale (millions hbts)	16,8	17,3	17,8	18,3	18,7
Taux de croissance démographique (%)			3,6		
Taux de croissance du PIB (%)	1,7	7,2	6	5,8	5,3
Taux d'inflation annuel (%)	-0,6	0,9	1,5	-1,8	1,8
Formation brute de capital fixe (Mds de F CFA)	1 167,66	1395,99	1292,6	1428,3	1634,2
Télé densité	131%	138%	130%	111%	121%

Source : INSTAT¹

¹Source : INSTAT



PREMIÈRE PARTIE

Missions, Organes et activités de Régulation

CHAPITRE I

ORGANES ET MISSIONS DE L'AMRTP

1. Organes de l'AMRTP

L'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication et des Postes (AMRTP) est créée par ordonnance N° 2016-014/P-RM du 31 mars 2016 et comprend deux (02) organes: le Conseil de régulation et le Secrétariat exécutif.

1.1 Le Conseil de régulation

Le Conseil de Régulation de l'AMRTP est l'organe qui définit les orientations stratégiques de l'Autorité et délibère sur toutes les questions entrant dans son domaine de compétence.

Ses membres, au nombre de cinq (05), sont nommés, par décret pris en Conseil des Ministres à l'issue d'une procédure d'appel à candidature, sur la base de compétences techniques, juridiques et économiques dans le domaine des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication et des Postes pour un mandat non renouvelable de cinq (5) ans.

Le président de l'Autorité est désigné par le Président de la République parmi les membres sélectionnés. Il préside les sessions du conseil et est responsable de la gestion de l'Autorité.

Il représente l'Autorité dans tous les actes de la vie civile.

1.2 Le Secrétariat exécutif

Le secrétariat exécutif est dirigé par un Secrétaire exécutif, nommé par décret du Président de la République sur proposition du Président de l'Autorité.

Sous l'autorité du Président, le Secrétaire exécutif, assure la direction, la coordination et le contrôle des structures techniques qui constituent le secrétariat exécutif.

2. Les missions de l'AMRTP

L'ordonnance N° 2016-014/P-RM du 31 mars 2016 qui consacre la création de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC et des Postes (AMRTP), reconduit pour l'Autorité, les mêmes missions que l'ordonnance N°2011-024/P-RM du 28 septembre 2011.

Ces missions sont, entre autres :

- i. veiller sur les intérêts nationaux en matière de Télécommunications/TIC et postale ;

- ii. veiller au respect du principe d'égalité de traitement des opérateurs des secteurs des télécommunications, des TIC et des postes, et au respect des exigences essentielles ;
- iii. veiller au respect du principe de neutralité technologique en matière de Télécommunications/TIC ;
- iv. assister le Ministre en charge des Télécommunications/TIC et des postes notamment dans la préparation de la réglementation, la protection des usagers en matière de Télécommunications/TIC et en matière postale, et la rédaction d'avis et de propositions relatifs aux matières suscitées ;
- v. veiller au respect des normes environnementales et sanitaires en matière des télécommunications, des TIC ;
- vi. veiller au respect de la réglementation applicable aux secteurs régulés, notamment en assurant le contrôle et la surveillance des activités des acteurs desdits secteurs et plus particulièrement, sans que cette liste ne soit exhaustive : le contrôle du respect des cahiers des charges des titulaires de licence, de contrat de concession et de toutes autres obligations leur incombant, sanctionnant les violations et les manquements aux obligations visées dans les cahiers des charges des opérateurs, dans la loi et les règlements en matière de Télécommunications/TIC et de postes.

CHAPITRE II :

LES ACTIVITÉS DE L'AMRTP

1. Les Activités sur le plan national

1.1. Les décisions (cf. annexe N°3)

1.2. La gestion et le contrôle des fréquences

1.2.1. L'état des assignations

Au cours de l'année, l'AMRTP a procédé à l'assignation de soixante-onze (71) fréquences (HF, VHF, UHF, SHF) réparties comme suit :

- trois (03) fréquences HF ;
- vingt-quatre (24) fréquences VHF ;
- huit (08) fréquences UHF ;
- trente-six (36) fréquences SHF.

1.2.2. Le contrôle des installations radioélectriques

Le contrôle des installations radioélectriques a concerné les localités suivantes : régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et Sikasso.

Le contrôle a porté sur cent soixante-sept (167) stations réparties comme suit:

- quatre (04) stations de base HF;
- vingt-sept stations (27) VSAT;
- soixante-dix-sept (77) stations de base VHF ;
- trente une (31) liaisons Point-à-Point ;
- vingt-huit (28) stations BLR.

1.2.3. Identification des antennes à Bamako :

Au cours de l'année 2017, les services techniques ont procédé à l'identification des antennes dans le district de Bamako et environs. Elle a porté sur quarante - deux (42) sites, dont quatorze (14) n'avaient pas fait l'objet de déclaration au préalable à l'AMRTP.

1.2.4. Contrôle des fréquences GSM dans les zones frontalières:

Le contrôle des fréquences (EGSM, GSM900 et GSM 1800) aux frontières a concerné les zones frontalières : Mali – Mauritanie, Mali – Guinée, Mali – Sénégal.

Au cours de l'année 2017, l'AMRTP a procédé au contrôle des fréquences (EGSM, GSM900 et GSM 1800) de cent quatre-vingt-dix-huit (198) sites des opérateurs de télécommunications détenteurs de licence répartis comme suit :

- quarante-cinq (45) sites au niveau de deux côtés de la frontière Mali – Mauritanie ;
- seize (16) sites au niveau de deux côtés de la frontière Mali – Sénégal ;
- trente sept (37) sites au niveau de deux côtés de la frontière Mali – Guinée.

1.3. Les plaintes et litiges

Au cours de l'année 2017 l'équipe technique de l'AMRTP a pu identifier les sources d'interférences et mettre fin aux brouillages qui ont été signalés. Au total, huit (08) cas de brouillages ont été signalés, ce sont:

N°	Plaignant	Date	Lieu	Nature du Brouillage	Brouilleur
1	PROTECTION CIVILE	janv-17	Bamako	Emission sur la même fréquence	EUTM
2	ASECNA	févr-17	Bamako	Interférence	Radio Kledu
3	ORTM	févr-17	Bamako	Interférence	Orange Mali Sa
4	AUDITORS FM	mars-17	Bamako	Interférence	Radio Mamelon9
5	RADIO_SHIINYEN	avr-17	Yorosso	Interférence	Radio Kayira II
6	SMTD	août-17	Bamako	Interférence	Orange Mali Sa
7	AFRICABLE	nov-17	Bamako	Interférence	Interne

1.4. Le contrôle du trafic et de la qualité de service

L'AMRTP a acquis depuis mars 2016, un système de contrôle du trafic et de lutte contre la fraude. C'est un outil très important pour les missions confiées à l'AMRTP. Le Système a permis la collecte des données sur le trafic voix (ON-NET, OFF-NET, International Entrant, international Sortant) des opérateurs.

Ainsi pour :

• Le Trafic ON-NET ²

En 2017, le trafic national ON-NET s'est élevé à 2 288 624 369 minutes pour l'opérateur SOTELMA SA et à 5 389 040 625 minutes pour l'opérateur Orange Mali. Notons que l'opérateur Orange a plus d'abonnés que l'opérateur SOTELMA Sa.

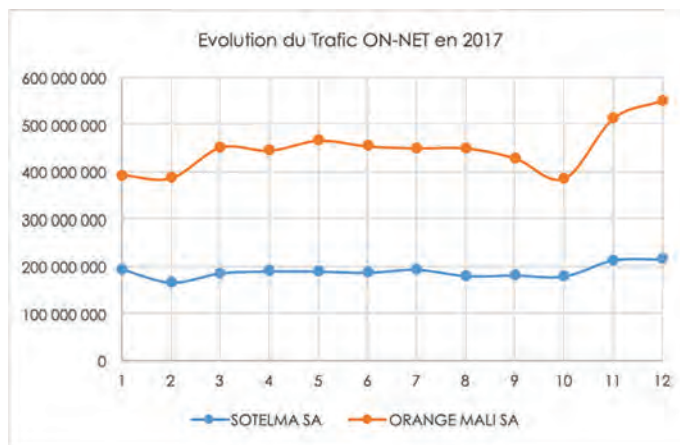


Figure : Evolution mensuelle du trafic OFF-NET

²ON-NET intra-réseau

Le volume moyen de communication mensuelle s'élève à 64 560 981 minutes pour l'opérateur SOTELMA SA contre 58 162 416 minutes pour Orange Mali SA soit une moyenne mensuelle de près de 120 millions de minutes de communication OFF-NET pour les deux opérateurs.

• **Le Trafic International Entrant**

Le trafic international entrant en 2017 s'élève à 800 716 012 minutes, repartis en 314 382 588 minutes pour SOTELMA SA et 486 333 424 minutes pour Orange Mali SA. Avec une moyenne mensuelle de près de 26 000 000 de minutes pour SOTELMA SA et 40 600 000 pour Orange Mali SA.

Evolution du Trafic OFF-NET 2017

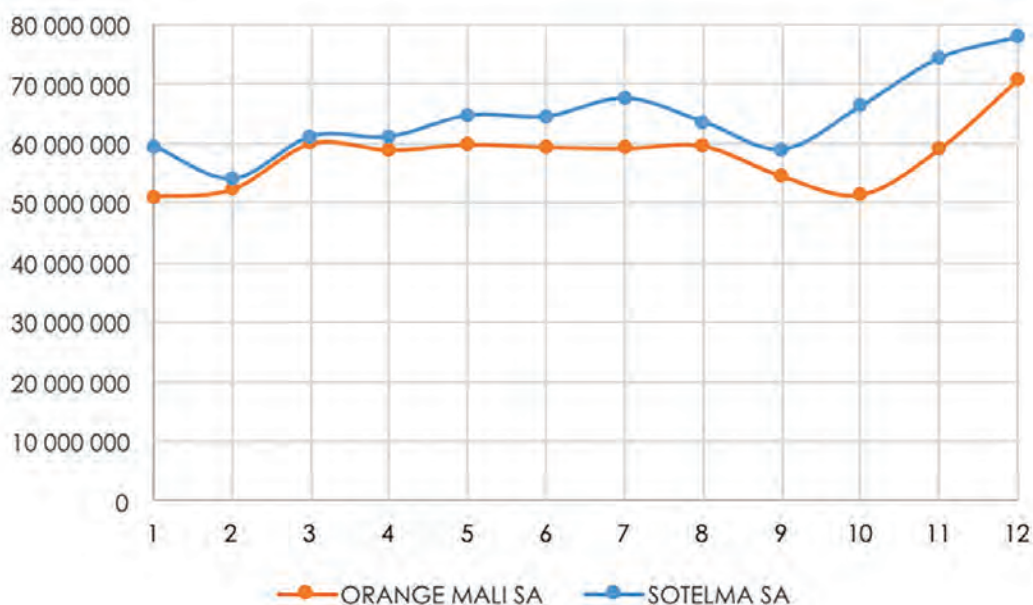
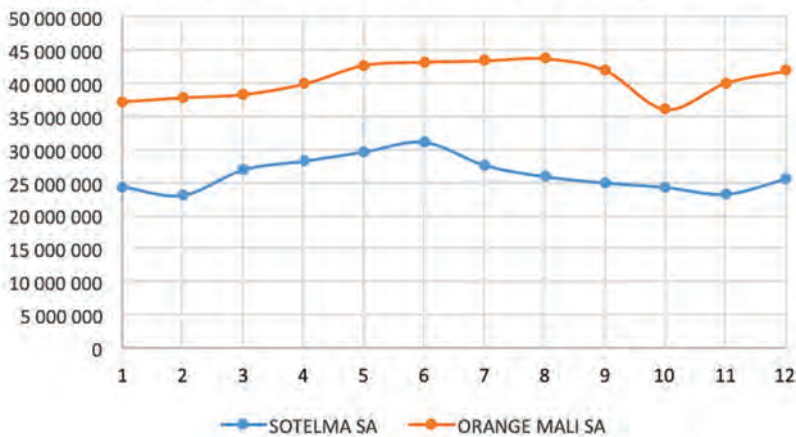


Figure : Evolution mensuelle des Trafic Internationaux entrants des opérateurs

Si la SOTELMA enregistre son plus faible volume de communication internationale entrante en février avec 23 084 385 de minutes, l'opérateur Orange Mali SA quant à lui l'enregistre en octobre avec 36 070 913 minutes.

• **Le Trafic International Sortant**

Avec l'avènement des OTT qui permettent de communiquer à coût moindre, les communications internationales sortantes sont de plus en plus faibles. En 2017, le volume de communication internationale sortante s'élève à moins de 280 millions minutes de communications. La moyenne mensuelle est de près de 6 millions minutes pour SOTELMA SA et 17 100 000 pour Orange Mali Sa.

Evolution du Trafic Int. Entrant en 2017

Figure : Evolution mensuelle des Trafic Internationaux sortants des opérateurs

Comme pour le trafic international sortant le mois de février enregistre le plus faible volume de communication sortante pour SOTELMA SA avec 5 065 226 de minutes et octobre pour Orange Mali SA avec 13 240 448 minutes.

1.5. Le contrôle de la Qualité des services des opérateurs de télécommunications

Pour la surveillance de la Qualité de Service l'AMRTP a mis en place:

- un système de surveillance des plaintes à travers le numéro vert 80 00 44 44 :

Sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, l'AMRTP a recensé 9410 plaintes relatives à la qualité de service des deux opérateurs qui sont réparties comme suit dans le tableau suivant :

Périodes	Plaintes générales		Voix		Internet		Service Client	
	SOTELMA SA	Orange Mali SA	SOTELMA SA	Orange Mali	SOTELMA SA	Orange Mali SA	SOTELMA SA	Orange Mali SA
janv-17	404	577	401	569	3	8	0	0
févr-17	671	789	660	774	11	15	0	0
mars-17	464	617	463	605	1	12	0	0
avr-17	358	380	358	380	0	0	0	0
mai-17	296	352	296	347	0	5	0	0
juin-17	234	290	229	284	5	6	0	0
juil-17	238	325	230	314	8	11	0	0
août-17	265	327	264	326	1	1	0	0
sept-17	264	362	262	362	2	0	0	0
oct-17	350	388	348	379	2	9	0	0
nov-17	325	418	324	415	1	3	0	0
déc-17	325	391	321	387	4	4	0	0
Total par opérateur	4194	5216	4156	5142	38	74	0	0
Total	9410		9298		112		0	

Ainsi, sur les 9410 plaintes, 9298 concernaient la qualité du service voix et 112 portaient sur la qualité de service de l'internet. Durant l'année 2017, aucune plainte n'a été enregistrée sur la qualité du service client des opérateurs.

En 2017, pour l'opérateur SOTELMA SA, 4194 plaintes ont été enregistrées dont 4156 sur la qualité du service voix et 38 sur celle du service internet. L'opérateur Orange Mali sa quant à lui enregistre 5216 plaintes dont 5142 pour la qualité du service voix et 74 pour celle du service internet.

- Des outils de contrôle permanent de la qualité coté opérateurs (QoS Tracker) :

Basé sur les données (OMC-R) récupérées à partir des installations réseaux des opérateurs, la plateforme QoS-Tracker est un système de surveillance de la qualité des réseaux des opérateurs qui donne les indicateurs clés de mesure de performance par équipementier et par Technologie.

Ci-dessous, le tableau de synthèse des différents indicateurs de performance par opérateur de l'année 2017. Il est à noter que ces résultats obtenus sont calculés aux heures chargées de chaque réseau.

1. SOTELMA S.A

a- Réseau Huawei 2G

Sur le réseau Huawei 2G de la SOTELMA, on constate que sur toute l'année, l'indicateur CSSR est non conforme au seuil de 98%, et atteint le plus mauvais niveau en novembre avec 93,67 %.

Indicateurs de performances KPI @ BH 2017	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC
CSSR (%)	95,85	96,28	96,07	97,12	95,34	95,06	95,22	95,22	94,33	94,47	93,67	94,2
CDR (%)	0,57	0,52	0,54	0,42	0,6	0,66	0,66	0,66	0,73	0,80	0,71	0,63
HOSR (%)	97,28	97,49	96,74	97,38	96,45	95,6	95,45	95,45	96,05	96,60	95,95	96,1

L'indicateur CDR est maintenu conforme au seuil fixé sur toute l'année 2017.

L'indicateur du changement intercellulaire a observé son plus bas niveau en juillet et août tout en étant non conforme durant les autres mois de 2017.

b- Réseau Alcatel 2G

Indicateurs de performances KPI @ BH 2017	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC
CSSR (%)	92,36	91,93	91,6	89,9	88,2	88,09	89,71	89,71	88,01	89,88	86,15	85,21
CDR (%)	1,77	2,04	2,34	1,95	2,11	2,29	2,06	2,06%	2,07	2,92	2,29	1,79
HOSR (%)	89,71	90,93	91,35	89,83	88,66	86,11	88,7	88,7	89,34	88,90	85,51	85,76

Le réseau Alcatel a connu une dégradation croissante de l'indicateur CSSR sur l'année 2017 avec son plus mauvais taux (85,21%) au mois de décembre 2017.

Avec un taux de coupure très limite au seuil fixé, le CDR a atteint son plus mauvais niveau au mois d'octobre sur 2017.

Durant toute l'année 2017, le HOSR n'a pas été conforme avec le seuil fixé.

Indicateurs de performances KPI @ BH 2017	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
CS CSSR(%)	95,76	96,17	96,46	96,88	96,78	97,53	97,52	97,52	96,35	98,21	97,82	97,97
PS CSSR(%)	91,03	91,54	92,3	93,34	92,87	95,48	95,52	95,52	95,28	97,35	97,11	97,63
CS CDR(%)	1,22	1,44	1,49	1,5	1,23	1,32	1,18	1,18	0,96	0,74	1,06	0,99
PS CDR(%)	0,94	0,82	0,78	0,79	0,92	0,88	0,91	0,91	0,94	0,66	0,71	0,71
Soft HOSR(%)	99,65	99,62	99,65	99,64	99,69	99,61	99,65	99,65	99,72	99,75	99,65	99,68
CS HOSR(%)	94,41	94,37	94,4	94,43	94,66	94,56	94,83	94,83	94,98	94,87	94,67	94,63
PS HOSR(%)	89,1	88,38	89,14	90,22	90,91	89,85	88,26	88,26	88,12	87,76	86,17	86,6

c- Réseau Huawei 3G

Durant l'année 2017 le réseau Huawei 3G de SOTELMA a connu des améliorati³ons sur certains indicateurs de performance néanmoins le taux de l'indicateur handover est en deçà du seuil autorisé.

2. ORANGE Mali S.A

a. Réseau Huawei 2G

Indicateurs de performances KPI @ BH 2017	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
CSSR (%)	92,55	92,08	91,1	92,28	92,18	92,19	93,04	93,04	92,03	92,83	90,82	88
CDR (%)	0,66	0,65	0,62	0,65	0,74	0,91	0,93	0,93	1,09	0,54	0,57	0,6
HOSR (%)	93,56	93,54	92,73	92,65	93,82	93,59	95,56	95,56	94,19	87,95	82,48	88,29

L'indicateur CSSR sur le réseau Orange Huawei 2G est non conforme et en baisse de performance depuis le début de l'année 2017.

Le taux de changement intercellulaire (HOSR) est en dessous du seuil fixé sur toute l'année 2017.

³ Handover=changement intercellulaire

Indicateurs de performances KPI @ BH 2017	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
CSSR (%)	97,22	97,18	97	96,89	97,04	96,56	96,67	96,67	96,21	95,98	94,34	94,87
CDR (%)	0,16	0,1	0,13	0,14	0,18	0,13	0,18	0,18	0,2	0,20	0,15	0,2
HOSR (%)	97,97	97,49	97,4	97,8	97,39	96,71	97,32	97,32	96,92	96,95	95,16	96,31

b. Réseau Alcatel 2G

Le taux d'initiation d'appel a connu une dégradation en avril et sur les deux derniers mois de l'année 2017 avec le plus mauvais taux observé en novembre (94,34%).

Le taux de changement intercellulaire (HOSR) est à la limite du seuil dans certains mois de 2017 et non conforme dans les autres mois de l'année 2017.

c. Réseau Huawei 3G

Comme le montre le tableau ci-après, l'ensemble des principaux indicateurs de performance du réseau Huawei 3G de Orange Mali Sa respecte les seuils fixés sauf :

- le CS CSSR des mois de février, mars, avril, juillet et d'août ;
- le PS CSSR des mois de février, mars, avril, mai et de septembre ;
- et le CS HOSR sur l'ensemble de l'année 2017.

Indicateurs de performances KPI @ BH 2017	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
CS CSSR(%)	95,74	93,79	92,15	91,34	95,23	95,84	94,48	94,48	96,45	98,06	97,46	96,13
PS CSSR(%)	97,13	94,57	92,72	93,78	92,97	96,31	95,52	95,52	94,84	97,89	97,45	97,92
CS CDR(%)	0,44	0,63	0,97	1,22	0,68	0,6	0,49	0,49	0,38	0,28	0,31	0,41
PS CDR(%)	0,82	1,25	1,67	1,85	2,18	1,41	1,65	1,65	2,49	2	2,09	1,61
Soft HOSR(%)	99,64	99,55	99,44	99,35	99,51	99,81	99,8	99,8	99,81	99,80	99,76	99,73
CS HOSR(%)	95	94,65	94,33	94,32	94,67	94,91	94,89	94,89	94,09	94,11	93,61	94,09
PS HOSR(%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

d. Réseau Alcatel 3G

Indicateurs de performances KPI @ BH 2017	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
CS CSSR(%)	Erreur de calcul du système	96,95	96,73	95,74	95,46	95,31	95,5	95,5	95,89	95,01	90,93	89,91
PS CSSR(%)		95,07	94,75	94,82	94,44	94,44	93,87	93,87	93,63	91,41	84,14	78,73
CS CDR(%)		0,33	0,38	0,53	0,54	0,49	0,56	0,56	0,44	0,6	0,56	0,78
PS CDR(%)		2,59	2,99	2,96	2,98	2,8	3,53	3,53	8,94	11,3	18,55	22,2
Soft HOSR(%)		99,91	99,91	99,89	99,9	99,91	99,9	99,9	99,91	99,91	99,89	99,87
CS HOSR(%)		93,22	93,25	93,02	93,08	93,51	93,82	93,82	95,19	95,20	96,03	95,81
PS HOSR(%)		32,29	38,34	48,8	39,06	39,42	31,81	31,81	25,2	31,07	83,32	68,81

Le réseau Alcatel 3G de Orange Mali Sa a connu de sérieux problèmes sur beaucoup d'indicateurs de la qualité de service. Il a observé durant toute l'année une dégradation significative de la qualité de service.

En plus du numéro vert et le QoS tracker, l'AMRTP organise des drives Test pour contrôler la qualité de service des opérateurs.

1.6. Le renouvellement de la licence de Orange Mali SA et l'attribution de la 4G

Par lettre n°34/DRJ/DG du 29/02/16, l'opérateur Orange Mali SA a saisi le Ministre de l'Economie Numérique et de la Communication, pour solliciter le renouvellement de sa licence 2G/3G et son extension à l'exploitation des réseaux et services des technologies de la 4^{ème} génération « 4G ».

Pour donner suite à cette demande de l'opérateur Orange Mali SA, le Ministre de l'Economie et des Finances en charge de la conduite des négociations, a mis en place par décision n°2016-0215/MEF-SG du 17 octobre 2016 une commission de travail composée des représentants du Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication, du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère de la Promotion de l'Investissement et du Secteur Privé, du Ministère chargé des Domaines et de l'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et Postes (AMRTP).

En exécution de son chronogramme d'activités, la Commission a élaboré le projet de Cahier des charges qui est partie intégrante de la licence. Les négociations techniques entre la Commission et l'équipe d'Orange Mali ont abouti à la validation dudit projet de Cahier des charges.

Suite aux différentes réunions et après négociations avec Orange Mali, le Conseil des ministres a adopté le Cahier des charges et cédé la licence pour un montant de cent milliards de francs CFA (100.000.000.000 FCFA). Il est composé du prix de renouvellement de la licence 2G/3G (77.000.000.000 FCFA) et du prix d'octroi de la norme 4G (33.000.000.000 FCFA).

L'AMRTP conformément à ses prérogatives a octroyé des fréquences de 2X10MHz dans la bande des 800MHz contre paiement de redevances annuelles conformément à l'ordonnance pour l'exploitation de la 4G.

1.7. Les contentieux, litiges et plaintes

- i. Un (01) contentieux reste pendant devant la Section administrative de la Cour Suprême.

En effet, depuis 2012, la SOTELMA SA a formulé un recours en annulation contre la décision n°12-004/MPNT/AMRTP-DG du 06-01-2012 du régulateur qui l'a sanctionnée pour violation de la décision n°08-9/MCNT-CRT du 04 Avril 2008, portant approbation de ses nouveaux tarifs grand public.

- ii. En 2017, l'Autorité a reçu et traité trois (03) plaintes.

La première est celle de la Coordination des Associations et Clubs-TIC (CACTIC). Cette association a saisi le Régulateur suite à «la détérioration de l'accès au service internet». L'AMRTP a produit une note à l'attention de la Présidence et a répondu à l'association.

Le second dossier est relatif à la qualité du service Internet fourni par l'Opérateur Orange Mali SA à la société ZED. Après avoir saisi ledit opérateur, le Régulateur a pu obtenir la prise en charge et résolution du problème à l'amiable.

En ce qui concerne le troisième cas, il a opposé Orange Mali Sa à Monsieur Mahamadou TRAORE. N'ayant pas reçu le bonus annoncé lors d'une promotion faite par l'opérateur, ce dernier a saisi l'AMRTP. Ainsi, après avoir saisi l'opérateur sans retour favorable, il a porté plainte devant l'AMRTP.

Par la suite, son bonus a été mis en place avec un dédommagement en crédit de communication.

1.8. Le CIRT

Le rapport de l'expert de l'UIT a été présenté aux acteurs et validé. Les observations sur le rapport ont été compilées et soumises à l'UIT pour finaliser le rapport. Les autres étapes de la mise en place du CIRT national sont prévues au cours de l'année 2018.

1.9. Le cadre juridique et ses évolutions

Le cadre juridique du secteur des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication ainsi que celui des Postes ont été marqués en 2017 par certaines évolutions au niveau sous régional et national.

Ainsi, l'AMRTP a participé à l'élaboration ou au suivi de certains textes notamment :

- La Résolution pour la mise en œuvre du Free roaming entre les pays signataires du protocole d'Abidjan ;
- Le Règlement C/REG.21/12/17 portant sur l'itinérance sur les réseaux de communications mobiles ouverts au public à l'intérieur de l'espace CEDEAO ;
- La Loi N°2017-015/ du 12 juin 2017 portant modification et ratification de l'Ordonnance n°2016-014/ du 31 mars 2016 relative à la régulation du secteur des Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication et des Postes ;
- La Loi N°2017-016 du 12 juin 2017 portant réglementation du secteur postal.

En plus des textes cités, l'AMRTP dispose des différents textes d'applications de la loi N°2017-016. Ces textes suivent leur processus d'adoption.

D'autres textes d'application de la Loi N°2016-011 du 6 Mai 2016 portant sur les règles applicables aux moyens, modalités, prestations et systèmes de cryptologie au Mali et la Loi N°2016-012 du 6 Mai 2016 relative aux transactions, échanges et services électroniques, ont été élaborés dont, certains transmis au Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication.

1.10. Identification des abonnés

Le processus d'identification des abonnés entamé en 2015 se poursuit.

Elle a en plus de permettre de collecter et d'analyser les données statistiques fournies par les opérateurs de déceler les insuffisances du processus. Il a été constaté, la non fiabilisation des données.

Ce constat a posé le besoin de modification du décret, ce qui fut engagé par l'AMRTP. Actuellement un projet de texte se trouve dans le circuit de consultation.

1.11. Le Service Universel

En 2017, les initiatives et actions de l'AMRTP ont porté sur :

- la passation de service entre l'AMRTP et l'AGEFAU ;
- la finalisation des projets de mise en œuvre d'accès/service universel initiés ;
- le développement des outils et mécanismes de suivi et de contrôle des actions de l'AGEFAU.

1.11.1 Passation de service entre l'AMRTP et l'AGEFAU

La passation de service a porté sur les aspects technique et financier. Elle a été faite courant mai 2017 sous la supervision du Contrôle Général des Services Publics (CGSP).

L'AMRTP était représenté par son Président.

1.11.1.1 Aspect technique

Dans le cadre du transfert des services techniques relevant de la mise en œuvre de l'accès/service universel, l'AMRTP a mis à la disposition de l'AGEFAU les documents ci-après :

- le rapport sur la stratégie de développement des communications en milieu rural : « Stratégie d'accès universel aux services de télécommunications en milieu rural et en zones éloignées au Mali » validé par le gouvernement du Mali en mars 2010 ;
- les rapports des études technico-économiques commandités par l'AMRTP pour la couverture des zones éloignées concernées par la stratégie d'accès universel :
 - étude de faisabilité du projet de desserte téléphonique des communes rurales de Koronga (Cercle de Nara), de Dourou et Pelou (Cercle de Bandiagara),
 - étude de faisabilité de la desserte téléphonique de la commune de Timiri (Cercle de Bandiagara),
 - étude de faisabilité des projets de desserte téléphonique des Communes de Bara Sara, Borko, Diamnati, Dogani Bere, Ondougou et Segue Ire (Cercle de Bandiagara) ;
- Le document cadre relatif aux missions réalisées par des cadres de l'AMRTP pour l'actualisation des données en vue de la mise en Œuvre de la Politique d'Accès Universel » :

- pour la phase 0 ou phase pilote (2014) : réalisation d'un document pour la mise en œuvre de la politique d'accès universel (les localités du cercle de Bourem dans la région de Gao ne sont pas prises en compte ici),
- pour la Phase 1 : Rapport de synthèse de l'actualisation des données de la phase 1 de la stratégie d'accès universel pour la couverture et la qualité des services mobiles (voix et internet) dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti (les localités des régions de Tombouctou, Gao et Kidal ne sont pas prises en compte ici)
- pour la Phase 2 : Rapport de synthèse de l'actualisation des données de la phase 2 de la stratégie d'accès universel pour la couverture et la qualité des services mobiles (voix et internet) dans les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et Mopti (les localités des régions de Sikasso, Tombouctou, Gao et Kidal ne sont pas prises en compte ici).

1.11.1.2 Aspect financier

Au 31/12/2016, le montant total des ressources financières du Fonds d'accès universel (comptes courants et DAT) s'élevait à 33.132.776.637 FCFA.

En avril 2017, l'AMRTP a reçu le courrier confidentiel N°308-0455/PR du 07 avril 2017 et, conséquemment des courriers ont été adressés à toutes les banques détentrices des comptes du Fonds d'accès universel en les ordonnant de procéder à la clôture desdits comptes et de transférer les montants requis au compte BMS SA, N°MLI02 01001 001 367017 030 01-56 intitulé « AGEFAU ». A ce jour, tous les montants ont été transférés.

Par ailleurs, l'AMRTP a sollicité de l'AGEFAU le remboursement des montants injectés par elle pour la réalisation des activités dans le cadre de la mise en œuvre de l'accès universel. L'évaluation financière desdites réalisations a été intégrée dans le dossier de passation de service.

1.11.2 Le développement des outils et mécanismes de suivi et contrôle des actions de l'AGEFAU

L'année 2017 a été mise à profit pour identifier des pistes afin de mettre en place un « mécanisme de contrôle et de suivi de la mise en œuvre de la stratégie d'accès universel et de la gestion du fonds y afférent ».

Ce qui a conduit à l'élaboration par l'AMRTP d'un projet de cadre de collaboration entre l'AMRTP et l'AGEFAU notamment la détermination des axes de partenariat possibles en se basant sur les textes et missions des deux structures. Ledit document sera validé par les deux entités.

1.12. Activités de l'Audit interne:

Au cours de l'année 2017, le Service Audit interne a procédé à des missions d'audit de conformité et de régularité avec comme objectif, la qualité du contrôle interne, sa mise en œuvre et sa régularité ; pour cela il a effectué quatre missions:

- une vérification des comptes de l'AMRTP, en exécution de la note de service N°17-0128/AMRTP-P du 23 octobre 2017;

- un suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission du commissaire aux comptes de l'exercice 2016;
- une évaluation des procédures de passation des marchés de l'AMRTP sur la période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2017 ;
- deux évaluations du programme d'activités ont été faites en juin et en décembre.

Les conclusions de ces missions ont fait l'objet de recommandations permettant d'améliorer le dispositif du contrôle interne.

1.13. Etude sur le Mobile money et l'inclusion financière numérique au Mali

Conscient du rôle important que joue le mobile, l'AMRTP a initié une étude courant 2017, avec pour objectif de créer les conditions pour favoriser le développement de l'inclusion financière numérique au Mali.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Dresser un état des lieux de la finance numérique et du secteur des télécommunications au Mali ;
- Réaliser une comparaison internationale ;
- Identifier les freins économiques et techniques ainsi que les menaces à l'inclusion numérique financière ;
- Proposer des solutions à l'émergence de l'inclusion numérique financière notamment au travers de partenariats durables entre les autorités de régulations bancaires (nationale et de la sous-région).

L'étude a été menée en collaboration avec les acteurs de l'écosystème à savoir : l'administration et structures spécialisées (MENC, MEF, AGEFAU, APDP), la BCEAO, et les acteurs privés (opérateurs, banques commerciales, exploitants de transferts électroniques), auprès desquelles des collectes de données ont été effectuées.

Elle a permis de dresser un certain nombre de constats notamment :

- Faible niveau de bancarisation, lié à la rigidité des conditions d'ouverture de compte, l'analphabétisme de la population et à la couverture limité du réseau bancaire classique
- Etroitesse du marché du Mobile money, segment réservé aux opérateurs
- Absence de cadre de collaboration entre les autorités de régulation sectorielles (bancaire et télécom)
- Absence d'interconnexion des plateformes de paiement mobile.

Sur la base de ces constats, une série de recommandations a été faite notamment :

- Ouverture du code USSD à l'ensemble des utilisateurs
- Mise en place d'un cadre de collaboration entre les autorités de régulation sectorielles (BCEAO et AMRTP)
- Rendre effective l'interopérabilité des plateformes de paiement mobile au Mali.
- Favoriser l'innovation par l'incitation de tous les acteurs désirant proposer divers produits et services financiers mobiles.

La mise en œuvre de ces mesures est synonyme du développement de la concurrence sur le marché des services financiers numériques et, permettra de booster le taux d'inclusion financière au Mali. Les réflexions sont en cours en vue de mettre en place une décision d'encadrement de l'accès au canal USSD, ainsi que d'autres actions recommandées par l'étude.

2 Les Activités sur le plan international

2.1 Conférence mondiale de Développement des Télécommunications (CMDT-17)

Organisée tous les quatre (04) ans par l'UIT, la Conférence mondiale de Développement des Télécommunications (CMDT-17) s'est tenue du 09 au 20 octobre 2017 à Buenos Aires en Argentine. Cette grande manifestation mobilise à la fois, les Administrations membres, les Membres de Secteur et associés, les organisations internationales et les établissements universitaires.

Placée sous le thème «Les TIC au service des objectifs de développement durable », les principaux objectifs de la conférence étaient :

- Adopter la Déclaration de Buenos Aires qui met en évidence les principales conclusions et priorités établies par la conférence et renforce l'appui politique en faveur de la mission de développement et des objectifs stratégiques de l'UIT.
- Approuver la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023, qui sera examiné par la prochaine Conférence des plénipotentiaires à Dubaï (Emirats arabes unis) en 2018.
- Adopter le Plan d'action de Buenos Aires qui aligne les travaux de l'UIT-D sur les objectifs stratégiques de l'UIT, afin d'aider les pays à tirer pleinement parti des TIC, notamment sur la base de la méthode de gestion axée sur les résultats (des produits destinés à contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UIT-D, ainsi que leurs résultats attendus, et des indicateurs fondamentaux de performance; des initiatives régionales pour la région Afrique, la région Amériques, la région des Etats arabes, la région Asie-Pacifique, la Communauté des Etats indépendants et la région Europe, ainsi que des lignes directrices concernant leur mise en œuvre ; des résolutions et recommandations nouvelles ou révisées; des questions nouvelles ou révisées qui seront étudiées par les commissions d'études de l'UIT-D pendant la prochaine période d'études (2018-2021).

La Conférence a permis d'adopter un nouveau Plan d'action avec de nouvelles priorités qui suscitent un grand espoir quant à l'avenir du secteur notamment pour les pays en voie de développement.

2.2 Réunions du Conseil africain des régulateurs

Au cours de l'année se sont tenues deux réunions du Conseil africain des régulateurs auxquelles a participé l'AMRTP.

Les régulateurs africains ont abordé les questions relatives aux mesures politiques et réglementaires dans le cadre du Réseau Africain Unique, aux défis émergents de la régulation et aux initiatives de l'internet et l'éducation pour tous auxquelles font face les pays africains.

Des résolutions importantes ont été adoptées par le Conseil qui a donné son accord pour : la création d'un hub et d'un centre de compensation du Réseau Africain Unique (RAU) pour gérer tout le trafic ayant pour origine et pour destination les pays africains ; la mise en place d'un hub et du centre de compensation du Réseau Africain Unique (RAU) par Smart Africa au plus tard le 31 décembre 2017.

Il a en outre demandé aux organes de régulation des télécommunications : d'instruire aux opérateurs de réseaux mobiles à renégocier leurs accords bilatéraux afin d'assurer la mise en œuvre intégrale du Réseau Africain Unique au plus tard le 31 mars 2018 ; de développer et partager avant fin décembre 2017, un plan d'activités concret de l'initiative "Internet pour tous" sur les 12 mois à venir ; de soutenir les projets de connectivité pour quelques centaines d'écoles par an notamment dans les zones rurales mal desservies, à travers l'utilisation du Fonds d'Accès Universel; le cas échéant, l'utilisation d'énergies renouvelables (panneaux solaires, énergie éolienne, etc.) doit être encouragée.

2.3 36^{ème} Session ordinaire du Conseil d'Administration de l'UPAP

L'AMRTP a participé à la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration de l'Union Panafricaine des Postes UPAP (UPAP) qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, du 02 au 10 Mai 2017, le Conseil a examiné:

- le rapport d'activités du Secrétaire général pour la période 2016 - 2017 ;
- le thème pour la célébration de la Journée de l'UPAP (2018) ;
- les rapports et recommandations des commissions : Exploitation et Technologies, Finances et Administration, Politique Stratégie et Gouvernance ;
- le rapport de l'auditeur externe sur les comptes de l'Union pour l'exercice clos au 31 mai 2016 ;
- le point relatif à l'adoption du rapport de la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration.

En marge de ce Conseil, s'est tenu le Forum des Régulateurs postaux dont l'objectif était de sensibiliser les régulateurs et les représentants des gouvernements aux réformes nécessaires, de donner des orientations pour l'harmonisation des politiques et réglementations en Afrique dans le domaine postal, ainsi qu'une meilleure coordination des parties prenantes (gouvernements, régulateurs, opérateurs, clients, etc.).

2.4 14^{ème} Assemblée des régulateurs de Télécommunications de l'Afrique de l'ouest (ARTAO)

L'Assemblée Générale Annuelle (AGA), instance suprême de l'ARTAO, s'est déroulée à Monrovia, au Liberia, du 27 au 28 avril 2017 avec l'ordre du jour: l'analyse du rapport d'activités de l'année 2016 ; la validation du programme d'activités de l'année 2017 et du budget pour la réalisation des activités prévues ; l'élection des membres du comité exécutif et du secrétaire exécutif de l'ARTAO.

L'assemblée s'est largement étendue, au cours des débats, sur les questions relatives aux coûts élevés des services de télécommunications et le free roaming dans l'espace communautaire.

L'un des faits marquants de cette 14^{ème} assemblée a été l'élection du nouveau bureau pour 2017.

2.5 Congrès mondial du mobile (GSMA 2017)

Du 27 février au 02 mars 2017, une délégation de l'AMRTP a participé au Congrès mondial du Mobile (GSMA) à Barcelone.

Le Mobile World Congress du GSMA est un salon mondial consacré à la téléphonie mobile qui se tient annuellement à Barcelone. Il est organisé par la GSMA qui représente les intérêts des opérateurs de téléphonie mobile dans le monde entier.

L'objectif principal étant de booster le rôle de la technologie mobile dans le monde par l'atteinte des objectifs de développement durable dans toutes les régions du monde afin d'analyser l'impact du mobile dans d'autres industries comme celle des soins de santé et de l'agriculture.

Le programme ministériel de 2017 a rassemblé les régulateurs et l'industrie pour célébrer l'impact socio-économique que le mobile a joué aussi bien dans les pays en voie de développement que dans les pays développés et identifier les leviers politiques nécessaires pour son expansion. Il s'est distingué par des sessions axées sur les principaux moteurs politiques de développement de l'économie digitale et sociétale.

2.6 Colloque mondial des régulateurs (GSR 2017)

La 17ème édition du Colloque mondial des régulateurs (GSR) a eu lieu à Nassau au Bahamas, du 11 au 14 juillet 2017, avec des sessions ouvertes aux régulateurs, aux décideurs et aux membres du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT. Parmi les thèmes clés discutés, on peut citer :

- les Technologies qui protègent le e-transactions ;
- l'information par ITU-R et ITU-T sur la 5G ;
- les Simulations d'une Cyber Attaque ;
- la Fiabilité, Sécurité et Confiance dans les DFS : une responsabilité collective ;
- la Résolution d'Attaque Cyber ;
- le Règlement Collaboratif dans un Écosystème Numérique: Nouveaux Paradigmes Réglementaires ;
- la Fiabilité des réseaux et dispositifs pour Services Numériques ;
- les Indicateurs TIC pour mesurer la Société de l'information ;
- l'Accès Abordable aux TIC dans une économie collaborative ;
- le Roaming dans le Monde Numérique- Directives Stratégiques sur IMR ;
- les Directives sur les Meilleures pratiques : Discussion et Adoption ;
- les bases évidentes de prise de décisions : Outils pour Régulateurs.

2.7 59ème Réunion de ICANN

La 59ème réunion de l'ICANN s'est tenue à Johannesburg en Afrique du Sud du 24 au 29 juin 2017.

Les réunions ICANN permettent d'échanger sur les politiques de l'Internet, les nouvelles règles pour une meilleure utilisation de cet outil formidable. Elles permettent également la mise en relation et constituent un cadre idéal d'échanges sur les sujets ayant trait avec la gestion des noms de domaine, la sécurité des infrastructures IT, la gouvernance de l'Internet.

Pour ce rendez-vous d'Afrique du Sud, les sujets spécifiques suivant ont été débattus :

- Le Renouveau du bureau du GAC ;
- Le Code à 2 caractères comme nom de domaine secondaire ;
- Les Discussions sur la protection des noms géographiques.

2.8 Le réseau francophone de la régulation des télécommunications (FRATEL)

L'AMRTP a participé au 14^{ème} séminaire du FRATEL sur «Quelle régulation pour la promotion d'un internet ouvert ?» à Abidjan, les 08 et 09 mai 2017 et à la 15^{ème} Réunion annuelle du Réseau du 23 au 24 novembre 2017 sur le thème : «Quels impacts du nouvel écosystème numérique sur le marché des communications électroniques et sur les autres secteurs?».

Au cours de ces activités ont été organisées des tables rondes où les participants ont débattu sur les différents thèmes.

2.9 8^{ème} Réunion du CRTEL

L'AMRTP a pris part, du 12 au 13 décembre 2017, à Dakar, à la 8^{ème} réunion du Comité des Régulateurs nationaux de Télécommunications des Etats membres de l'UEMOA (CRTEL).

L'objet de la réunion était l'examen par les experts, de deux avant projets de textes afin de leur approbation par les autorités compétentes de l'union :

- l'avant-projet de Directive portant harmonisation du cadre réglementaire relatif à l'homologation des terminaux et équipements radioélectriques dans l'espace UEMOA ;
- l'avant-projet de règlement portant cadre de coordination et partage des fréquences radioélectriques dans les zones frontalières.

A l'issue de l'examen des deux avant-projets de textes communautaires, les Experts ont formulé les recommandations suivantes :

- la création d'un groupe de travail pour la mise en place d'une base de données commune sur les terminaux et équipements radioélectriques homologués ;
- la publication par la Commission de l'UEMOA des normes d'homologation, des catalogues des terminaux et équipements radioélectriques homologués et leur mise à jour ;
- l'échange d'informations entre les Autorités Nationales de Régulation (ANR) d'une part, et entre les ANR et la Commission de l'UEMOA d'autre part ;
- la mise en place d'une commission consultative chargée d'examiner les différends entre acteurs dans le cadre de l'homologation ;
- l'organisation d'un atelier pour la publication des informations sur les terminaux et équipements homologués, par les différents Etats membres ;
- l'augmentation du nombre de participants par Etat membre et la prolongation de la durée des réunions du CRTEL ;

- la mise en adéquation l'article 3 de l'avant-projet de Règlement portant cadre de coordination et de partage des fréquences radioélectriques dans les zones frontalières avec la nature juridique du document ;
- l'insertion des dispositions relatives au suivi de l'effectivité du cadre de coordination, à sa révision et à sa notification à l'UIT par les Administrations signataires ;
- la finalisation de l'Annexe 2 de l'avant-projet de Règlement portant cadre de coordination et de partage des fréquences radioélectriques dans les zones frontalières en invitant les opérateurs des Etats membres pour fixer le partage des canaux aux frontières dans les bandes considérées et en informer la commission de l'UEMOA.

En plus des rencontres statutaires des secteurs régulés par l'AMRTP (Télécommunications, TIC et Poste), l'Autorité a participé à des ateliers et autres fora sur les différents secteurs du domaine de sa compétence.

CHAPITRE III :

L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES

1. L'administration

1.1. Le personnel

Au 31 décembre 2017, l'effectif du personnel de l'AMRTP est composé de soixante-six (66) agents contre soixante-huit (68) agents en 2016 ; ce qui correspond à une baisse de 2,9%. Cette diminution se justifie par :

- le départ à la retraite de deux cadres ;
- la nomination du Chef de Département Affaires Juridiques et Internationales comme Membre du Conseil de Régulation ; et
- la nomination d'un Secrétaire Exécutif.

Le tableau et le graphique ci-dessous nous donnent l'évolution des effectifs par département :

Evolution des effectifs par Département de 2013 à 2017

Départements	2013	2014	2015	2016	2017
Direction Générale/Secrétariat exécutif	4	4	2	5	6
Secrétariat Général	14	14	10	10	9
Département Administration et Finances	6	7	17	17	17
Département Economie et Concurrence	5	5	5	5	5
Département Affaires Juridiques et Internationales	2	3	9	9	8
Département Technique	7	15	23	18	18
Département Accès Universel	2	2	2	2	1
Service Audit et Contrôle de Gestion (SACG)	1	1	2	2	2
Total	41	51	70	68	66

Répartition des effectifs par catégorie et par qualification

Catégories	Total	Technique	Economie et Concurrence	Affaires Juridiques et Internationales	Administration générale (SE+DAF+SG+SACG)	Accès Universel	Taux en %
Cadres A	45	12	5	8	19	1	68,2
Cadres B	10	4			6		15,1
Agents (C, D)	11	2			9		16,7
Total	66	18	5	8	33	1	100

1.2. Les formations et voyages d'études

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de formation 2017, quelques cadres ont bénéficié de formations au Mali et à l'étranger. Notons que le budget de formation a été exécuté à 31%.

Les voyages et missions professionnels ont été organisés conformément au programme d'activités validé. Les rapports y afférents ont été produits et mis à la disposition du Centre de documentation pour exploitation et archivage.

2. Les Finances

2.1. Les états financiers

2.1.1. Le bilan

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 46 936 022 294 FCFA. Il a augmenté de 25,8% par rapport à l'année 2016.

L'actif est composé à 79,9% d'immobilisations, à 7,2% d'actif circulant et à 12,9% de valeurs disponibles comprenant essentiellement des dépôts à terme.

Au passif, les ressources stables, constituées des fonds propres et du report à nouveau, représentent 94,7% du total du passif.

Le bilan se présente comme suit : en F CFA

Actif	Montant	Passif	Montant
Actif Immobilisé	37 500 616 019	Ressources stables	44 431 079 499
Actif Circulant	3 376 305 722	Passif circulant	2 504 942 795
Trésorerie-actif	6 059 100 553	Trésorerie passif	0
Total	46 936 022 294	Total	46 936 022 294

2.1.2. Le compte de résultat

Le résultat net de l'exercice 2017 s'élève à 7 319 657 663 FCFA contre 3 985 344 870 FCFA au 31 décembre 2016. Il est en augmentation de 83,7% par rapport à l'année 2016. Les charges d'exploitation qui enregistrent une baisse de 25,1% par rapport à l'année précédente se sont chiffrées à 9 399 millions de francs. Rappelons que les charges d'exploitation de l'année précédente ont supporté les dépenses liées à certaines actions prioritaires du gouvernement.

Les produits d'exploitation des activités ordinaires de l'AMRTP se sont élevés à 16 719 millions de francs soit une légère hausse de 1% par rapport à l'exercice 2016.

Charges	Montant	Produits	Montant
Charges d'exploitation	9 396 924 233	Redevance radioélectricité	4 792 085 836
		Redevance des ressources en numérotation	6 543 833 332
Charges financières	2 208 731	Redevance annuelle des opérateurs	4 659 488 925
		Produits divers	56 040 960
Charges H.A.O	0	Produits H.A.O	0
Résultat	7 319 657 663	Produits financiers	667 341 574
Total	16 718 790 627	Total	16 718 790 627

CHAPITRE IV :

LES PERSPECTIVES

Ainsi en 2018, l'AMRTP envisage de réaliser les chantiers suivants :

- Relecture des cahiers des charges des opérateurs de télécommunications ;
- Extension des activités du centre de contrôle du trafic au contrôle des données et à la surveillance des télécoms ;
- Mise en place d'un système de brouillage des fréquences ;
- Mise en œuvre de la loi sur la cryptologie ;
- Appui à la mise en place d'un Centre de réponse aux incidents informatiques (centre de cyber sécurité) ;
- Mise en œuvre de la régulation postale ;
- Renforcement de la concurrence sur le marché ;
- Mise en œuvre du free Roaming dans le cadre de Smart Africa ;
- Réalisation du point d'échange Internet (IXP) ;
- Mise en œuvre de la portabilité, de l'itinérance nationale et du partage d'infrastructures ;
- Promotion des relations de coopération de l'AMRTP avec les organisations internationales ;
- Renforcement des capacités.

DEUXIÈME PARTIE

Observatoire des Télécommunications/TIC et des Postes

CHAPITRE I :

L'ÉCONOMIE DES OPÉRATEURS

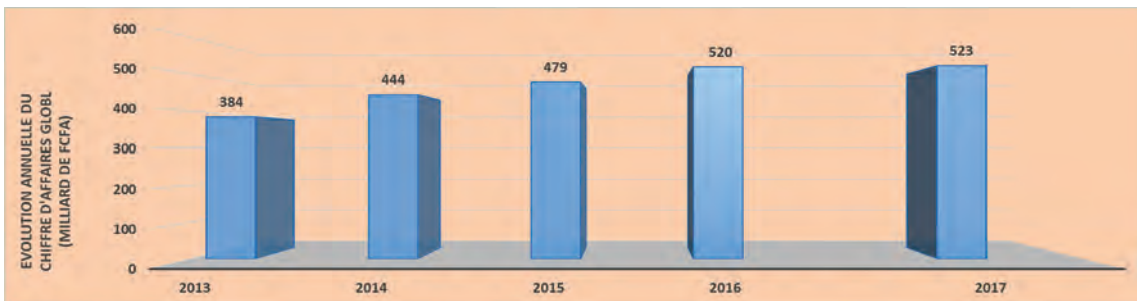
1.1 Chiffre d'affaires (Milliard de FCFA)

Faible croissance du chiffre d'affaires (1%) à fin 2017

Le chiffre d'affaires total déclaré par les deux entreprises de télécommunication (SO-TELMA et ORANGE MALI) en 2017 est resté presque stable par rapport à l'année dernière: 523 Milliards contre 520 Milliards en 2016. . Le niveau de croissance du chiffre d'affaires en 2016 était de 9%.

Le revenu généré par les opérateurs de télécommunications sur les cinq dernières années a atteint 2 350 Milliards de F CFA.

Figure : Evolution du chiffre d'affaires global des entreprises de télécommunication

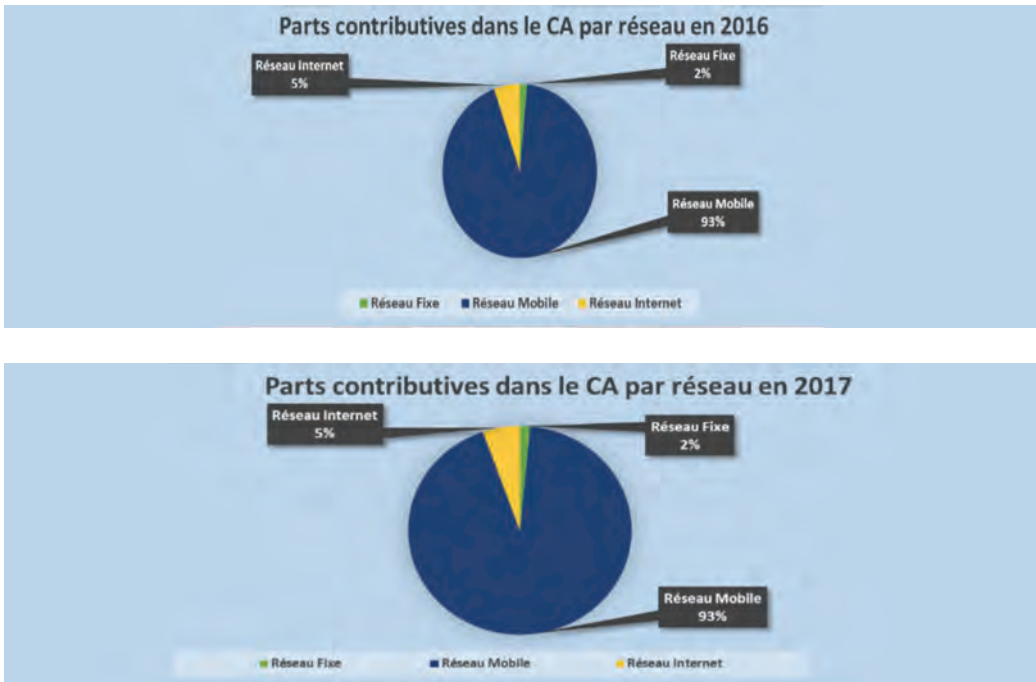


1.1.1 Chiffre d'affaires par réseau

En 2017, l'on enregistre une faible amélioration de l'activité des différents réseaux de télécommunication/TIC, contrairement à l'année dernière. Comme d'habitude le réseau mobile est celui qui génère la part importante du chiffre d'affaires des entreprises de télécommunication.

Le chiffre d'affaire global est constitué à (93%) par les revenus des réseaux mobiles, 5% par ceux de l'Internet et à 2% par ceux des réseaux fixes.

Figure : parts contributives de chaque réseau dans le chiffre d'affaires (%)

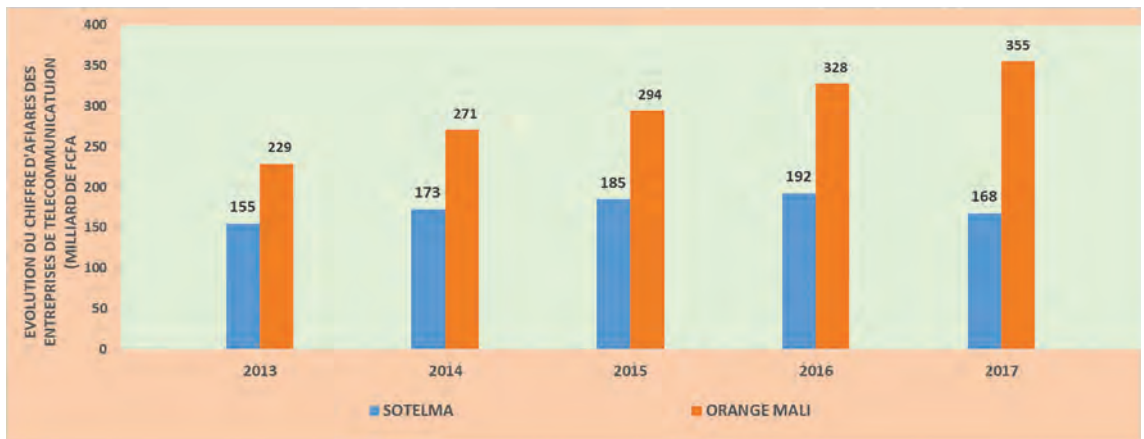


1.1.2 Chiffre d'affaires par opérateur de Télécommunication/TIC

Le chiffre d'affaires réalisé par la SOTELMA-SA s'est élevé à 168 Milliards en 2017, contre 192 Milliards en 2016 d'où une baisse d'environ 12%. L'analyse des données permet de constater une baisse d'activités chez l'opérateur sur les trois dernières années, avec pour conséquence la diminution de sa part de marché en valeur qui est de 32% en 2017 contre 37% l'année dernière.

Quant à ORANGE MALI, son chiffre d'affaires passe de 328 Milliards en 2016 à 355 Milliards en 2017. En dépit d'une augmentation de 8% environ, la croissance du chiffre d'affaires de l'opérateur n'a pas atteint le niveau de 2016 qui était de 12%. Sa part de marché en valeur passe de 63% en 2016 à 68% en 2017.

Figure: Evolution du chiffre d'affaires des entreprises de télécommunications



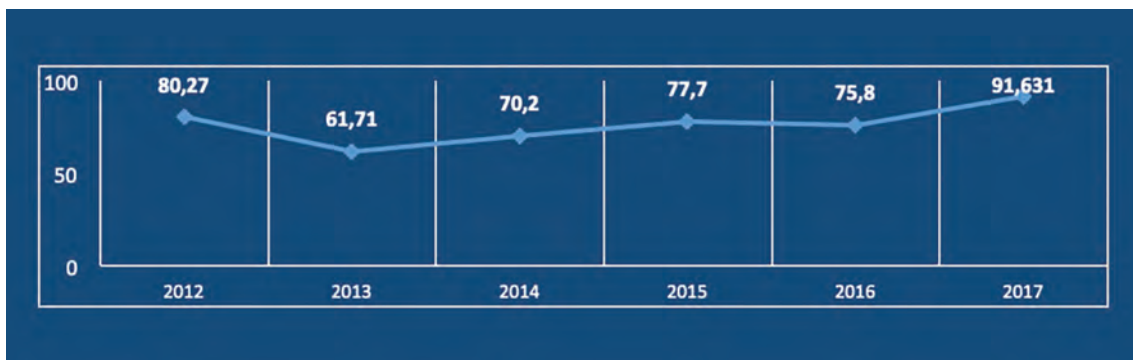
1.2 Volume des investissements (Milliard de FCFA)

Augmentation de 20,89% enregistrée en 2017

Le volume total des investissements déclaré par les opérateurs de télécommunications s'est élevé à 91,631 Milliards en 2017, contre 75,8 Milliards en 2016, soit une hausse de 20,89%.

Le regain d'investissement de 2017 a été observé au niveau de tous les réseaux de télécommunication, il s'est particulièrement accentué dans les réseaux fixes, avec plus de 140%.

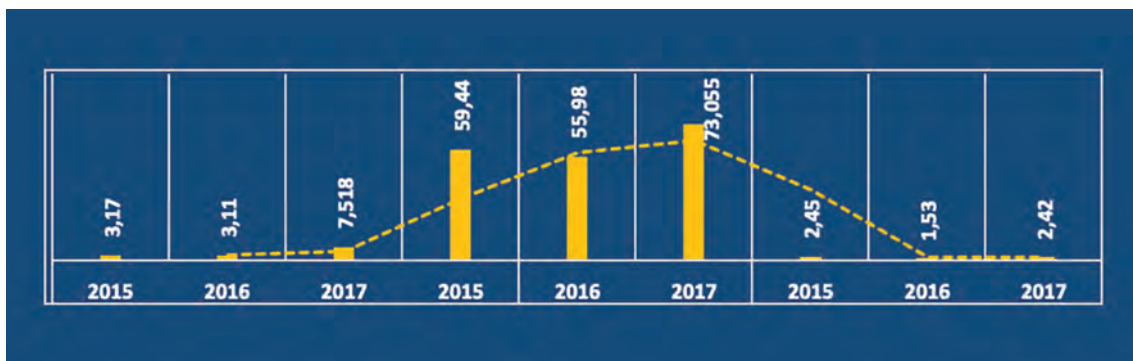
Figure : Evolution du volume total des investissements des opérateurs de télécommunications (Milliard de FCFA)



1.2.1 Volume des investissements par réseau

Les investissements enregistrés au niveau des différents segments (fixe, mobile et Internet) se sont améliorés en 2017, après un recul des investissements en 2016. Ils se sont accrus de plus de 90% en moyenne, contrairement à l'année dernière où les réseaux Internet et mobiles avaient respectivement enregistré une baisse d'investissement de 38% et de 6%.

Figure: Evolution annuelle du volume d'investissements dans les réseaux de télécommunication



1.2.2 Investissements par opérateur de télécommunication

Les investissements de SOTELMA-SA passent de 26,37 Milliards en 2016 à 30,60 Milliards en 2017, soit un accroissement de 16%. L'opérateur avait enregistré une diminution de ses investissements de 7% en 2016.

Orange MALI de son côté enregistre un volume d'investissement de 61,03 Milliards en 2017, contre 49,50 Milliards en 2016, soit un accroissement de 23,29%, pendant que le niveau d'investissement était presque constant entre 2015 et 2016.

Les investissements sont majoritairement concentrés dans les réseaux mobiles des deux opérateurs.

Figure: Evolution du volume d'investissement par les opérateurs de télécommunication (Milliards de FCFA)



CHAPITRE II:

LA TÉLÉPHONIE

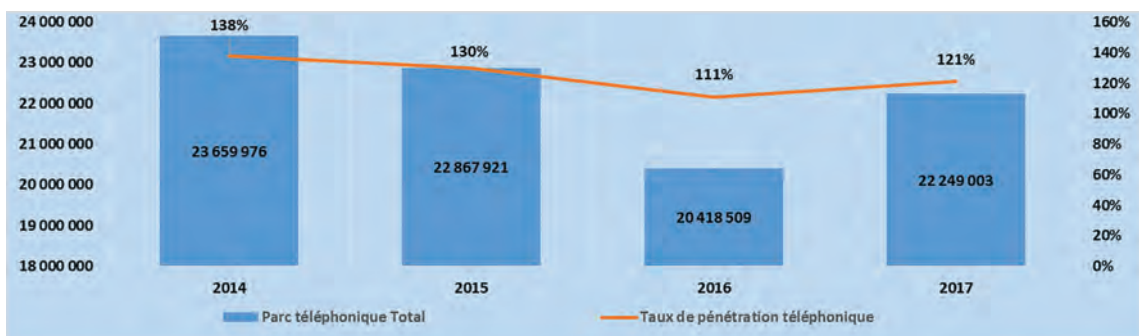
Plus de 22 millions d'abonnés et une pénétration téléphonique de 121% à fin 2017

Le parc téléphonique global (mobile et fixe) s'élève à 22 249 003 abonnés en 2017 contre 20 418 509 abonnés en 2016, soit une augmentation de 8,96%. Le parc se répartit comme suit : 7 345 010 abonnés pour SOTELMA contre 14 903 993 abonnés pour ORANGE MALI.

Le taux de croissance du parc téléphonique sur la période est plus important chez ORANGE MALI (12,96%) que chez SOTELMA (1,65%).

Le parc téléphonique des opérateurs est essentiellement composé de lignes mobiles à hauteur de 99%. Le taux de pénétration téléphonique est estimé à 121% contre 111% en 2016.

Figure : Evolution annuelle du parc global et la télé densité téléphonique

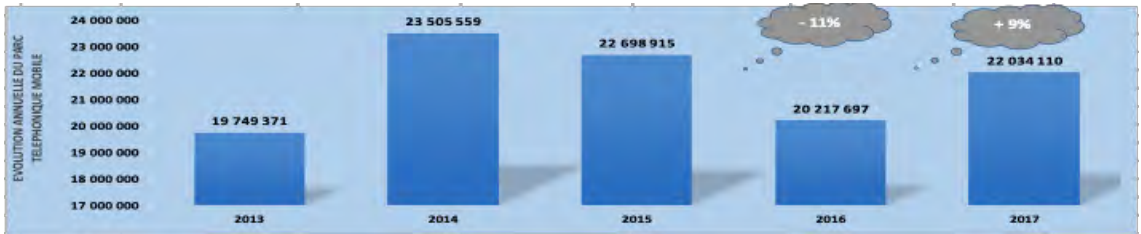


2.1- Marché de la Téléphonie Mobile

Après un ralentissement, le marché du mobile renoue avec la croissance. Le parc mobile total est estimé à 22 034 110 abonnés à fin 2017, contre 20 217 697 abonnés l'année dernière, soit une hausse de 8,98%. Le parc mobile avait enregistré une baisse de 2% en 2016.

Le taux de pénétration du mobile est estimé à 120% en 2017, contre 113% en 2016.

Figure 10 : Evolution annuelle du parc téléphonique mobile



Le marché mobile reste dominé par les lignes prépayées

Les lignes prépayées, comme par le passé dominent toujours le marché du mobile. Leur nombre passe de 20 164 702 abonnés en 2016 à 21 996 212 abonnés en 2017, soit un taux d'accroissement de 9,08%. Leurs parts s'élèvent à plus de 99% du parc total mobile. Les lignes post payées par contre sont en recul, leur nombre passe de 52 995 lignes en 2016 à 37 898 lignes en 2017, soit un taux de baisse de 28,48%. Elles avaient pourtant enregistré une dynamique de croissance les deux dernières années.

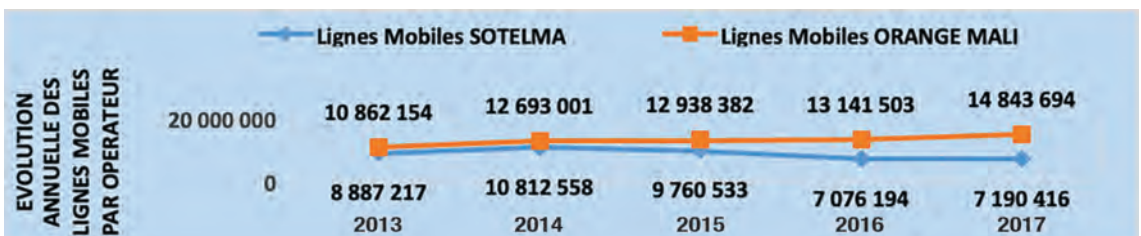
Le graphique ci-après donne l'évolution annuelle des types de lignes mobiles (prépayées et post payées) sur les cinq dernières années.



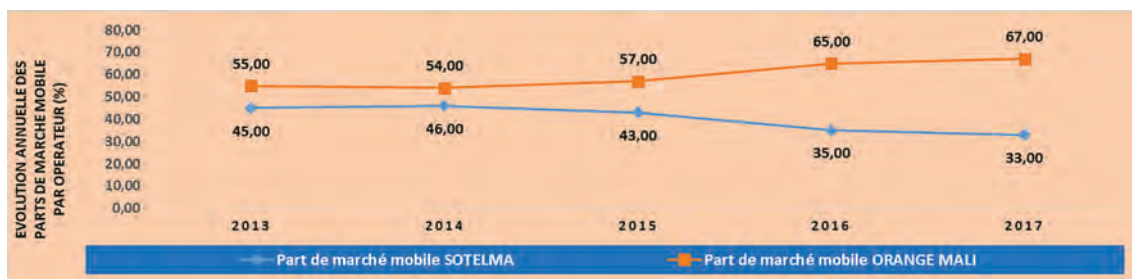
Le parc téléphonique mobile est réparti entre les opérateurs comme suit :

- 7 190 416 abonnés pour SOTELMA, en hausse de 1,61% ;
- 14 843 694 abonnés pour ORANGE MALI, en hausse de 12,95%.

Le graphique ci-après donne l'évolution annuelle du parc mobile de chaque opérateur de télécommunication sur les cinq dernières années.



Par rapport à la situation concurrentielle, Orange MALI renforce sa part de marché qui passe de 65% en 2016 à 67% en 2017 comme l'indique le graphique ci-dessous.



2.2- Marché de la Téléphonie fixe

Plus de 214 000 clients et un taux de pénétration téléphonique fixe de 1,16 %

Le marché de la téléphonie fixe enregistre depuis 2013 une tendance timide à la hausse. Le parc global s'élève à 214 893 clients à fin 2017 contre 200 812 clients en 2016, soit une hausse de 7,01%, qui n'atteint pas le niveau de l'année dernière (19%).

Le parc fixe reste dominé par les lignes basées sur la technologie boucle locale radio (BLR) dont le nombre ne cesse de croître au détriment des lignes conventionnelles. Le taux de pénétration est estimé à 1,16% en 2017, ce taux était de 1,12% en 2016.

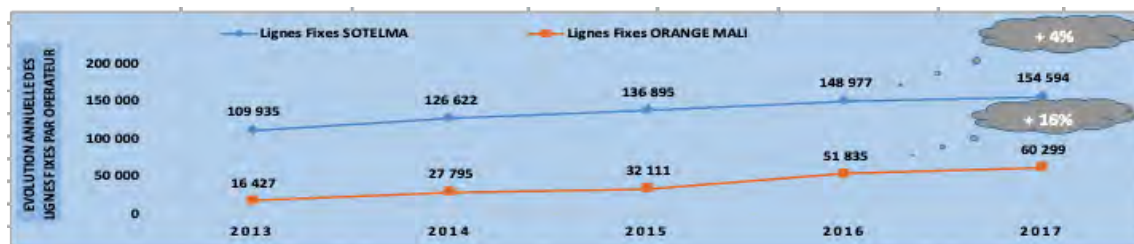
Figure: Evolution du parc du téléphone Fixe



Le parc téléphonique fixe est réparti entre les opérateurs comme suit :

- 154 594 lignes pour SOTELMA, en hausse de 3,77% ;
- 60 299 lignes pour ORANGE MALI, en hausse de 16,32%.

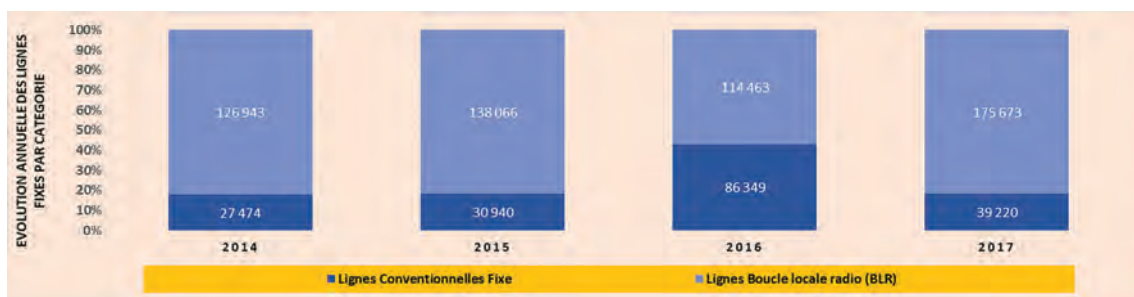
Le graphique ci-après donne l'évolution annuelle du parc fixe de chaque opérateur de télécommunication sur les cinq dernières années.



Dans la structure du parc fixe, le constat reste le même depuis quelques années. Le parc de la téléphonie fixe reste dominé par les lignes boucle locale radio (81,74%). Leur nombre passe de 114 463 lignes en 2016 à 175 673 lignes à fin 2017, soit une hausse de 53,47%.

Après une augmentation de leur nombre en 2016, les lignes conventionnelles enregistrent une baisse. Leur nombre passe de 86 349 lignes en 2016 à 39 220 lignes à fin 2017 soit une baisse de 54,57%.

Le graphique ci-après donne l'évolution annuelle des lignes téléphoniques fixes de chaque opérateur sur les quatre dernières années.



Sur le marché de la téléphonie fixe, la part de marché de SOTELMA-SA passe de 74% à fin 2016 à 72% à fin 2017, pendant que celle de ORANGE MALI passe de 26% à fin 2016 à 28% à fin 2017.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des parts de marché fixe des opérateurs sur les cinq dernières années.



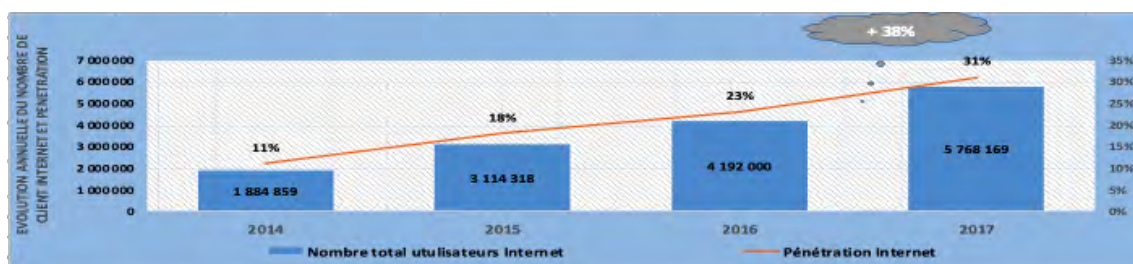
CHAPITRE III:

INTERNET

Plus de 5 millions d'utilisateurs et un taux de pénétration de l'Internet de 31%

SOTELMA SA et ORANGE MALI SA fournissent tous les deux le service Internet sur la base des technologies filaires (WLL, ADSL) et mobiles (3G, WIMAX). Avec un parc global estimé à 5 768 169 utilisateurs à fin 2017, le marché de l'Internet affiche une croissance dynamique sur les quatre dernières années. Le taux de croissance réalisé à fin 2017 s'élève à 38%, contre 35% à fin 2016. Le taux de pénétration de l'Internet quant à lui passe de 23% à fin 2016 à 31% à fin 2017.

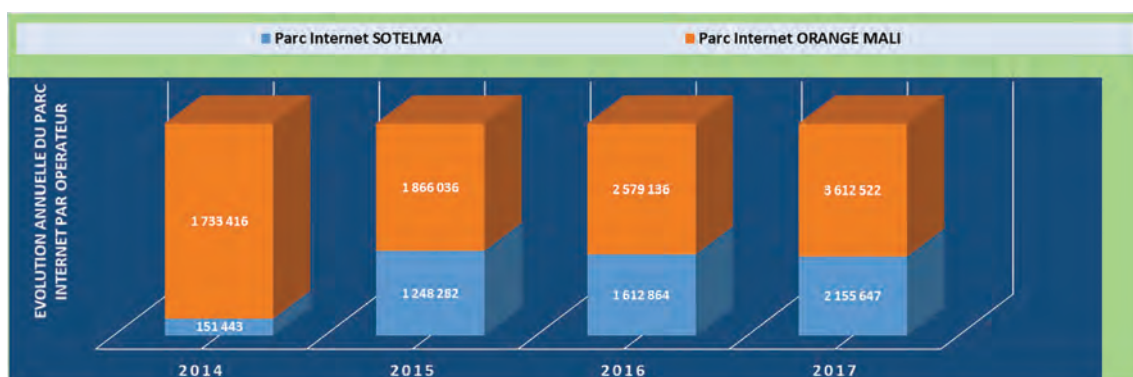
Figure: Evolution du nombre total d'utilisateurs Internet les quatre dernières années



Le parc Internet est réparti entre les opérateurs comme suit :

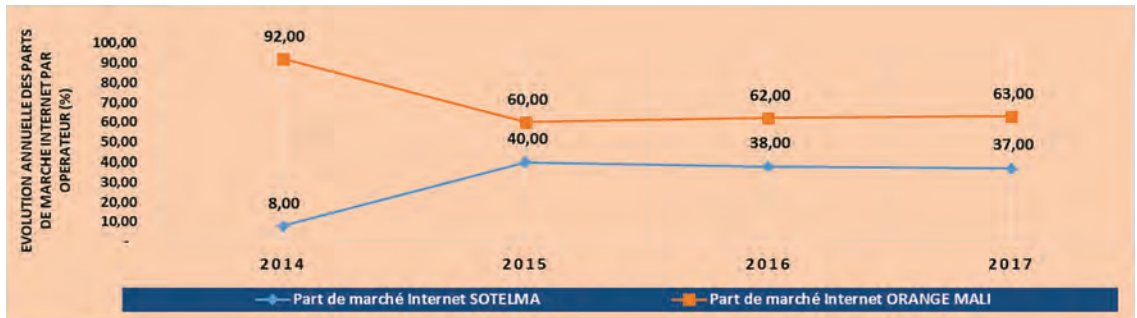
- 2 155 647 abonnés pour SOTELMA, en hausse de 33,65% ;
- 3 612 522 abonnés pour ORANGE MALI, en hausse de 40,06%.

Le graphique ci-dessous donne l'évolution annuelle du marché de l'Internet des deux entreprises de télécommunication.



ORANGE MALI renforce sa part de marché Internet ; elle passe de 62% à fin 2017 à 63% à fin 2017. La part de marché de SOTELMA-SA est presque constante ; elle passe de 38% à fin 2016 à 37% à fin 2017.

Le graphique ci-dessous donne l'évolution annuelle des parts de marché Internet des deux opérateurs de télécommunication.



4.1 Internet mobile

Tendance favorable l'accès à l'Internet mobile de 98%

En 2017, le parc d'Internet mobile est estimé à 5 676 760 utilisateurs, contre 4 170 725 utilisateurs l'année dernière, soit une hausse de 36%.

Le mode d'accès mobile est celui qui domine largement le marché avec plus de 98% du parc global à fin 2017, contre près de 92% l'année dernière. Cette hausse s'explique par l'amélioration de la couverture 3G et l'accès de plus en plus abordable des terminaux smartphones.

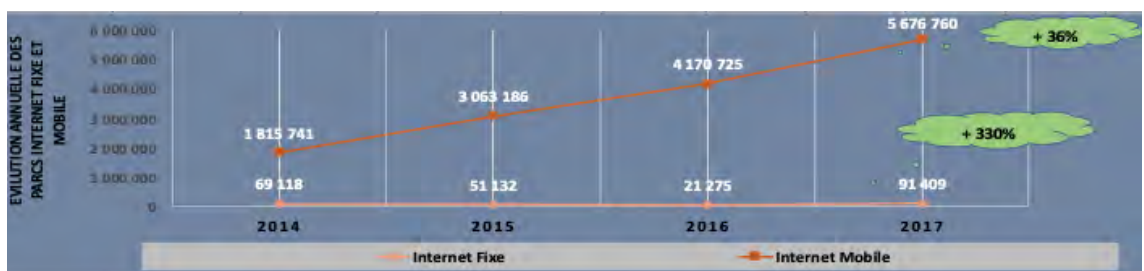
4.2 Internet fixe

L'accès fixe ne connaît pas à ce jour le même développement que l'accès mobile, cependant, entre 2016 et 2017 l'accès fixe a connu une croissance exponentielle de l'ordre 330%.

En effet, le parc de l'Internet fixe passe de 21 275 clients à fin 2016 à 91 409 clients à fin 2017.

L'Internet fixe reste dominé par la technologie boucle locale radio (BLR) ; ce parc a connu une hausse importante de 442%.

Le graphique ci-dessous donne l'évolution annuelle du marché de l'Internet fixe et mobile.



La structure du parc Internet mobile à fin 2017 se répartit comme suit :

- 5 428 984 utilisateurs Smartphones, en progression de 41%, par rapport à 2016 c'est le mode qui domine sans partager le parc Internet mobile à hauteur de 96%;
- 247 776 utilisateurs Clés Internet 3G, en régression de 25% par rapport à 2016.

Quant à la structure du parc Internet fixe, il se reparti comme suit :

- 7 636 lignes ADSL, en progression de 31% ;
- 83 773 lignes BLR, en progression de 442%, ce système domine largement le parc Internet fixe à hauteur 92%, contre 8% pour l'ADSL.

Figure: Evolution annuelle du parc selon le mode d'accès à l'Internet



4.3- Les Fournisseurs d'accès à l'internet (FAI)

Les fournisseurs d'accès Internet répertoriés à fin 2017 sont : AFRIBONE, ARC MALI, DOGON TELECOM, DATATECH, COMSATES, FIYEN, NEWTEC, ACCESS BAMAKO, SMA SA, CEDIM SARL, LEMONWAY SA, Afrinet et ECOTEL.

CHAPITRE IV :

LES COMPTES MOBILE MONEY

Les comptes Mobile money sont en progression de 12% à fin 2017

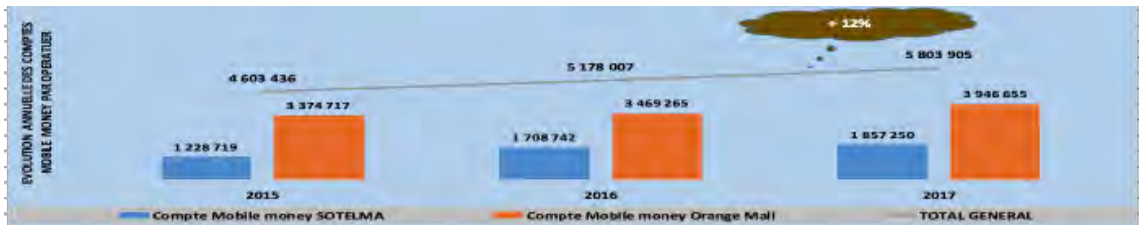
Le système de paiement mobile prend de l'ampleur au Mali grâce aux plateformes de ORANGE MALI lancée en 2010 sous la marque «Orange Money » et de SOTELMA-SA sous la marque « Mobicash » lancée en 2014.

Les deux plateformes totalisent 5 803 905 comptes à fin 2017, contre 5 178 007 comptes l'année dernière ; ils enregistrent un taux d'accroissement de 12,08%. Les comptes « mobile money » à fin 2017 se répartissent entre les opérateurs comme suit :

- 1 857 250 comptes pour SOTELMA, en hausse de 8,69% ;
- 3 946 655 comptes pour ORANGE MALI, en hausse de 13,76%.

Sur ce segment de marché, la plateforme «Orange Money » est celle qui enregistre le plus grand nombre de comptes Mobile money. Sa part de marché est estimée à 67%, contre 33% pour la plateforme « Mobicash ».

Figure: Evolution du parc mobile money des opérateurs sur les trois dernières années



Il importe de préciser que le système de paiement mobile mis en place par les deux opérateurs contribue pour beaucoup à assurer l'inclusion financière, en particulier en zone rurale. Il permet aux détenteurs de compte mobile money de réaliser plusieurs types de services notamment, le transfert d'argent (national et international), le règlement de factures ainsi que le paiement marchand.

CHAPITRE V :

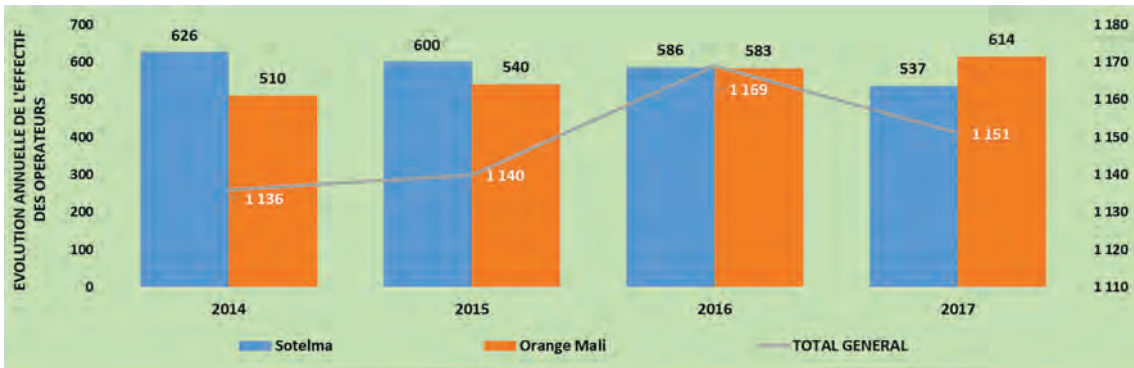
EMPLOIS DANS LE SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'effectif total des deux opérateurs s'élève à 1 151 employés permanents. Cet effectif était de 1 169 en 2016, soit une baisse de 1,53%.

L'effectif de la SOTELMA est passé de 586 employés à fin 2016 à 537 employés à fin 2017, soit une baisse de 8,36%. On constate une réduction de l'effectif de l'opérateur sur les trois dernières années.

Quant à l'effectif de ORANGE MALI, il passe de 583 employés à fin 2016 à 614 employés à fin 2017, soit une hausse de 5,31%.

Figure : Evolution de l'effectif des deux entreprises de télécommunication sur les quatre dernières années



GLOSSAIRE

ADSL	Asymmetric digital subscriber line (ligne d'abonné numérique asymétrique)
AGETIC	Agence des Technologies de l'Information et de Communication
AMRTP	(ex CRT) Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et des Postes
ARTP	Autorité de Régulations des Télécommunications et des Postes (Sénégal)
GSMA	Association des opérateurs de téléphonie mobile
BDT	Bureau de Développement des télécommunications de l'UIT
CCP	Compte Courant Postal
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNE	Caisse Nationale d'Epargne
CNI	Correspondants Nationaux d'Indicateurs
CONSOLIGUE	Ligue des consommateurs
CRT	Comité de Régulation des Télécommunications du Mali
CRTEL	Comité des Régulateurs Nationaux des Télécommunications (UEMOA)
EDGE	Enhanced Data Rates for GSM Evolution
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
ESMT	Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (Dakar)
FRATEL	Réseau francophone des régulateurs des télécommunications GPP Groupement du Patronat de la Presse
GPRS	General Packet Radio Service
GSM 3G	Troisième génération de la téléphonie mobile
MALITEL	Nom commercial de la branche mobile de SOTELMA SA
OMC SA	Offre Mobile Contact - Prepaid Grand public d'Orange Mali SA
ONP	Office National des Postes du Mali
Orange Mali SA	Filiale du Groupe France Télécom, opérateur des télécommunications
RPC	Réunion préparatoire pour la conférence des radiocommunications (UIT)
SOTELMA SA	Société des Télécommunications du Mali, opérateur historique des télécommunications
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UIT	Union internationale des télécommunications
UIT-R	Secteur des radiocommunications UIT
UIT-T	Secteur de la normalisation des télécommunications UIT
UNAJOM	Union Nationale des journalistes du Mali
UNESCO	United Educational, Scientific and Cultural Organization
UPAP	Union Panafricaine des Postes
UPU	Union Postale Universelle
URTEL	Union des Radios et Télévisions libres
Waatibè	Offre Mobile Grand public SOTELMA/MALITEL SA
WLL	Wireless local loop (boucle locale sans fil)



ANNEXES

Annexe 1 : Liste des utilisateurs de réseau VSAT enregistrés à l'AMRTP

N°	Usagers	Statuts	Services fournis	Débit UP/Dw
1	AFRICABLE	Diffuseur	Vidéo	3,6 MPS
2	ONP	Distributeur	Internet	128/56Kbs
3	SEMOS SADIOLA	Minier	Voix & données	64/192Kps
4	Yatéla Sa	Minier	Voix & données	64/192Kps
5	Alink Telecom	PSI	Internet	64/192Kps
6	ANGLOGOLD	Minier	Données	64/192Kps
7	ASECNA	Organisme multinational	Données	19,2Kps
8	SOMIKA	Minier	Données	64/192Kps
9	Banque Mondiale	Banque	Voix & données	45 Kps
10	BCEAO	Banque	Données	64 Kps
11	BDM	Banque	Données	5 Kps
12	ENSUP	Ecole	Internet & Données	64 Kps
13	ROCK UNDERGROUP	Minier	Données	512Kps
14	ECOBANK	Banque	Données	128/256 Kps
15	LTA Construction	Minier	Voix & données	64 Kbps
16	Banque Ouest Africaine Développement	Banque	Données	512 Kbps
17	TNT SAT	Diffuseur	Voix & données	8 Mb/s
19	BANK OF AFRICA	Banque	Données	64 Kbps
20	Alterain Group Service ATS)	Minier	Données	2/8 Mbps
21	National Institut of Health	Mission Diplomatique	Données	512 kbps
22	ANGLOGOLD MORILA	Minier	Voix & données	64 Kbps
23	PLAN MALI	ONG	INTERNET	64 Kbps
24	CEUVA	Education	Données	64 Kbps
25	UNICEF	Mission Diplomatique	Données	64 Kbps
26	BICIM	Banque	Voix & données	128 Kbps
27	BCM	Banque	Données	64 Kbps
28	PNUD	Mission Diplomatique	Données	256 Kbps
29	Corps de la Paix	ONG	Données	126 Kbps
30	BSSIC	Banque	Données	512 Kbps
31	Manutention Africaine Mali SA	Minier	Données	2565 Kbps
32	SOMILO	Minier	Données	3Mbit/s
33	Air France	Transport aérien	Données	512 Kbit/s

Annexe 2 : Liste des attestations de conformité :

N°	Désignation	Observations
1	LG Electronics Inc., pour l'équipement <i>LCW-003</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-01-001/AMRTP-DG</i>
2	LG Electronics Inc., pour l'équipement <i>LCW-004</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-01-002/AMRTP-DG</i>
3	Samsung Electronics Co., Ltd., pour l'équipement <i>RMCSPM1AP1</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-01-003/AMRTP-DG</i>
4	Samsung Electronics Co., Ltd., pour l'équipement <i>WCM730Q</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-01-004/AMRTP-DG</i>
5	Samsung Electronics Co., Ltd., pour l'équipement <i>RMCMMM1AP1</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-01-005/AMRTP-DG</i>
6	BOSCH, pour l'équipement <i>PSA RCC A2</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-01-006/AMRTP-DG</i>
7	BOSCH, pour l'équipement <i>PSA RCC A1</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-01-007/AMRTP-DG</i>
8	Samsung Electronics Co., Ltd., pour l'équipement <i>WSM520V</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-01-008/AMRTP-DG</i>
9	Samsung Electronics Co., Ltd., pour l'équipement <i>WHM520V</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-01-009/AMRTP-DG</i>
10	Continental Automotive GmbH, pour l'équipement <i>BMW BDC, keyless vehicle module</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-02-001/AMRTP-DG</i>
11	Panasonic Taiwan Co. Ltd. pour l'équipement <i>Radio Box, 487-7440</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-02-002/AMRTP-DG</i>
12	HUF Hülsbeck & Furst GmbH Co. KG, pour l'équipement <i>HUF7059, RRNM-IDG</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-02-003/AMRTP-DG</i>
13	Alpine Electronics, Inc., pour l'équipement <i>EE0001</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-02-004/AMRTP-DG</i>
14	Alpine Electronics, Inc., pour l'équipement <i>EE0002</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-02-005/AMRTP-DG</i>
15	Alps Electric Co., Ltd., pour l'équipement <i>TWC1G135</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-03-001/AMRTP-DG</i>
16	Alps Electric Co., Ltd., pour l'équipement <i>TWB1U761</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-03-002/AMRTP-DG</i>
17	Alps Electric Co., Ltd., pour l'équipement <i>TWB1G662</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-03-003/AMRTP-DG</i>
18	ACTIA AUTOMOTIVE, pour l'équipement <i>TGW2.1</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-03-004/AMRTP-DG</i>
19	Cont. Auto. GmbH, pour l'équipement <i>A2C35029700</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-03-005/AMRTP-DG</i>
20	Cont. Auto. GmbH pour l'équipement <i>NB24G175V1</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-03-006/AMRTP-DG</i>
21	CPAC Systems AB, pour l'équipement <i>W-ECU3</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-03-007/AMRTP-DG</i>
22	Lear Corporation, pour l'équipement <i>OE20000</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-03-008/AMRTP-DG</i>
23	Delphi Elec. & Saf., pour l'équipement <i>LéC0065TR</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-04-001/AMRTP-DG</i>

N°	Désignation	Observations
24	Cont. Aut. GmbH, pour l'équipement BMW FBD4 TRX	Attestation de conformité N°2017-04-002/AMRTP-DG
25	Panasonic Corpo., pour l'équipement CF-54	Attestation de conformité N°2017-04-003/AMRTP-DG
26	Apple Inc., pour l'équipement A1823	Attestation de conformité N°2017-04-004/AMRTP-DG
27	Apple Inc., pour l'équipement A1822	Attestation de conformité N°2017-04-005/AMRTP-DG
28	Continental, pour l'équipement NCMF1_01	Attestation de conformité N°2017-05-001/AMRTP-DG
29	Delphi pour l'équipement L2C0054TR	Attestation de conformité N°2017-05-002/AMRTP-DG
30	Lear, pour l'équipement 290RG1	Attestation de conformité N°2017-05-003/AMRTP-DG
31	Visteon, pour l'équipement VW MIB2 STD+	Attestation de conformité N°2017-05-004/AMRTP-DG
32	Visteon, pour l'équipement VW MIB2 Entry ;	Attestation de conformité N°2017-05-005/AMRTP-DG
33	Continental, pour l'équipement 5WK50248	Attestation de conformité N°2017-05-006/AMRTP-DG
34	HELLA, pour l'équipement IDGNG1	Attestation de conformité N°2017-05-007/AMRTP-DG
35	Wistron N. Corp., pour l'équipement D52A1	Attestation de conformité N°2017-05-008/AMRTP-DG
36	Delphi pour l'équipement VP2_5	Attestation de conformité N°2017-06-002/AMRTP-DG
37	Delphi pour l'équipement VP2_7	Attestation de conformité N°2017-06-003/AMRTP-DG
38	Delphi pour l'équipement VP2_8.4	Attestation de conformité N°2017-06-004/AMRTP-DG
39	Sumitomo W. S. Ltd., pour l'équipement DA5501	Attestation de conformité N°2017-06-005/AMRTP-DG
40	Caterpillar pour l'équipement UWI 5	Attestation de conformité N°2017-06-006/AMRTP-DG
41	Panasonic pour l'équipement VP4R-A	Attestation de conformité N°2017-06-007/AMRTP-DG
42	Apple Inc., pour l'équipement A1709	Attestation de conformité N°2017-06-008/AMRTP-DG
43	Apple Inc., pour l'équipement A1701	Attestation de conformité N°2017-06-009/AMRTP-DG
44	Apple Inc., pour l'équipement A1670	Attestation de conformité N°2017-06-010/AMRTP-DG
45	Apple Inc., pour l'équipement A1671	Attestation de conformité N°2017-06-011/AMRTP-DG
46	Multi-Tech Systems, pour l'équipement MT9234DMI	Attestation de conformité N°2017-07-001/AMRTP-DG
47	CAT pour l'équipement CATBFOB	Attestation de conformité N°2017-07-002/AMRTP-DG

N°	Désignation	Observations
48	CAT pour l'équipement CATBTNT	Attestation de conformité N°2017-07-003/AMRTP-DG
49	TOYOTA pour l'équipement TWBIG0125	Attestation de conformité N°2017-07-004/AMRTP-DG
50	TOYOTA pour l'équipement G17 AHU	Attestation de conformité N°2017-07-005/AMRTP-DG
51	Intel ® pour l'équipement G17 AHU	Attestation de conformité N°2017-08-001/AMRTP-DG
52	Intel ® pour l'équipement 9260NGW	Attestation de conformité N°2017-08-002/AMRTP-DG
53	Autoliv pour l'équipement 6378909	Attestation de conformité N°2017-08-003/AMRTP-DG
54	EPSON pour l'équipement C621A (L6190, ET-4750 Series)	Attestation de conformité N°2017-08-004/AMRTP-DG
55	LG pour l'équipement AN-MR18BA	Attestation de conformité N°2017-08-005/AMRTP-DG
56	RENAULT pour l'équipement LAN5200WR2	Attestation de conformité N°2017-08-006/AMRTP-DG
57	LG Electronics Inc., pour l'équipement LAN5210WR2	Attestation de conformité N°2017-08-007/AMRTP-DG
58	LG pour l'équipement LGBTM	Attestation de conformité N°2017-09-001/AMRTP-DG
59	Continental pour l'équipement RFHUB JL	Attestation de conformité N°2017-09-002/AMRTP-DG
60	ARISTA pour l'équipement SFP-1G-T	Attestation de conformité N°2017-09-003/AMRTP-DG
61	ARISTA pour l'équipement QSFP-40G-PLRL4	Attestation de conformité N°2017-09-004/AMRTP-DG
62	ARISTA pour l'équipement QFSP-40G-PLR4	Attestation de conformité N°2017-09-005/AMRTP-DG
63	ARISTA pour l'équipement DCS-7508N	Attestation de conformité N°2017-09-006/AMRTP-DG
64	ARISTA pour l'équipement DCS-7060CX-32S	Attestation de conformité N°2017-09-007/AMRTP-DG
65	ARISTA pour l'équipement DCS-7010T-48	Attestation de conformité N°2017-09-008/AMRTP-DG
66	APPLE pour l'équipement A1897	Attestation de conformité N°2017-09-009/AMRTP-DG
67	APPLE pour l'équipement A1905	Attestation de conformité N°2017-09-010/AMRTP-DG
68	APPLE pour l'équipement A1901	Attestation de conformité N°2017-09-001/AMRTP-DG
69	Rosemount pour l'équipement RM5800	Attestation de conformité N°2017-10-001/AMRTP-DG
70	Rosemount pour l'équipement 3308A	Attestation de conformité N°2017-10-002/AMRTP-DG
71	HELLA pour l'équipement LCA 3.5 -GM	Attestation de conformité N°2017-10-003/AMRTP-DG

N°	Désignation	Observations
72	PACIFIC pour l'équipement <i>PMV-C215</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-10-004/AMRTP-DG</i>
73	BOSCH pour l'équipement <i>PSA RCC A1</i> ;	Attestation de conformité <i>N°2017-12-001/AMRTP-DG</i>
74	Continental pour l'équipement <i>2G0.920.790</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-002/AMRTP-DG</i>
75	BOSCH pour l'équipement <i>PSA RCC A2</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-003/AMRTP-DG</i>
76	VALEO pour l'équipement <i>MBHL2</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-004/AMRTP-DG</i>
77	Alpine pour l'équipement <i>BIS01</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-005/AMRTP-DG</i>
78	DIAMOND ELECTRIC, pour l'équipement <i>K55RQ</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-006/AMRTP-DG</i>
79	OMRON pour l'équipement <i>T55R1</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-007/AMRTP-DG</i>
80	OMRON pour l'équipement <i>I55R0</i> ;	Attestation de conformité <i>N°2017-12-008/AMRTP-DG</i>
81	AZURE WAVE pour l'équipement <i>AW-NM383</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-009 /AMRTP-DG</i>
82	CANON pour l'équipement <i>FM1M944</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-010/AMRTP-DG</i>
83	CANON pour l'équipement <i>K30357</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-011/AMRTP-DG</i>
84	CANON pour l'équipement <i>K30374</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-012/AMRTP-DG</i>
85	CANON pour l'équipement <i>K30365</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-013/AMRTP-DG</i>
86	CANON pour l'équipement <i>K30375</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-014/AMRTP-DG</i>
87	CANON pour l'équipement <i>K30345</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-015/AMRTP-DG</i>
88	CANON pour l'équipement <i>K30356</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-016/AMRTP-DG</i>
89	HELLA pour l'équipement <i>FS94</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-017/AMRTP-DG</i>
90	RENAULT pour l'équipement <i>LAN5800WR0</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-018/AMRTP-DG</i>
91	RENAULT pour l'équipement <i>LAN5810WR0</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-019/AMRTP-DG</i>
92	Intel ® pour l'équipement <i>9560D2W</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-020/AMRTP-DG</i>
93	HELLA pour l'équipement <i>RS4</i> ;	Attestation de conformité <i>N°2017-12-021/AMRTP-DG</i>
94	OMRON pour l'équipement <i>K72R0</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-022/AMRTP-DG</i>
95	Panasonic pour l'équipement <i>CA-180-CTPL-HS</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-023/AMRTP-DG</i>

N°	Désignation	Observations
96	Panasonic pour l'équipement <i>FG185-SG32-MH</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-024/AMRTP-DG</i>
97	SAMSUNG pour l'équipement <i>RMCRMN1AP1</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-025/AMRTP-DG</i>
98	SAMSUNG pour l'équipement <i>RMCSN1AP1</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-026/AMRTP-DG</i>
99	SAMSUNG pour l'équipement <i>WDN220M</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-027/AMRTP-DG</i>
100	Huf pour l'équipement <i>TSSRE4A</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-028/AMRTP-DG</i>
101	BMW pour l'équipement <i>NBT EVO HU</i>	Attestation de conformité <i>N°2017-12-029/AMRTP-DG</i>

Annexe N° 3 : LISTE DES DECISIONS AMRTP DECISIONS PORTANT ATTRIBUTION DE RESSOURCES:

- 1- DECISION N°17-0001-/AMRTP/DG portant déclaration de service de Fournisseur d'Accès Internet de la société ARC MALI SA ;
- 2- DECISION N°17-0002-/AMRTP-DG portant déclaration de service d'installateur privé d'équipement de Télécommunications de la société TELINNO CONSULTING MALI SARL;
- 3- DECISION N°17-0007/AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à l'Agence de Production KARDIGUE LAÏCO TRAORE;
- 4- DECISION N°17-0010/AMRTP/DG Portant attribution de ressources en numérotation à Orange MALI SA ;
- 5- DECISION N°17-0011/AMRTP/DG Portant autorisation générale d'utilisation des fréquences pour l'exploitation d'un réseau WIMAX au Mali par la société @FRI-NET-SARL ;
- 6- DECISION N°17-0012/AMRTP/DG Portant attribution de ressources en numérotation à l'Agence Numérique d'Informations sur les Biens et les Personnes-SARL (ANIBIP-SARL) ;
- 7- DECISION N°17-0013/AMRTP/DG Portant déclaration de service d'installateur privé d'équipements de Télécommunications de la société ECOTEL SARL ;
- 8- DECISION N°17-0014/AMRTP/DG Portant déclaration de service de Fournisseur d'Accès Internet de la société ECOTEL SARL ;
- 9- DECISION N°17-0015/AMRTP/DG Portant déclaration de service de Fournisseur d'Accès Internet de la société TEKNOFORCE SARL ;
- 10- DECISION N°17-0018/AMRTP/DG Portant attribution de ressources en numérotation à la société Total Mali SA ;
- 11- DECISION N°17-0019/AMRTP/DG Portant attribution des fréquences radioélectriques dans la bande des 23 GHz à Alpha Télécommunication Mali SA (ATEL SA);
- 12- DECISION N°17-0020/AMRTP/DG Portant modification de la décision N°0264/MCNT-CRT du 23 Mai 2007 relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau VSAT Indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par la BANQUE MONDIALE ;
- 13- DECISION N°17-0022/AMRTP/DG Portant attribution de ressources en numérotation à la Direction Nationale des Transports Terrestres, Maritimes et Fluviaux;
- 14- DECISION N°17-0024/AMRTP/DG Portant attribution des canaux radioélectriques dans la Bande de 7 GHz à Orange MALI SA ;

- 15- DECISION N°17-0025/AMRTP/DG Portant renouvellement de la déclaration de service de Fournisseur d'Accès Internet de la société AFRIBONE MALI SA ;
- 16- DECISION N°17-0026/AMRTP/DG Portant attribution des codes de points sémaphores internationaux aux opérateurs de télécommunications ;
- 17- DECISION N°17-0027/AMRTP/DG Portant attribution des fréquences Radioélectriques dans la bande des 3,6 GHZ à Orange Mali SA;
- 18- DECISION N°17-0028/AMRTP/DG Portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau boucle locale Radio (BLR) indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par la société DOGON TELECOM SARL;
- 19- DECISION N°17-0029/AMRTP/DG Portant attribution des canaux Radioélectriques complémentaires dans la bande de 6 GHz à CB NETWORKS AFRIQUE ;
- 20- DECISION N°17-0030/AMRTP/DG Portant déclaration de service de Fournisseur d'Accès Internet de la société DATATECH SARL;
- 21- DECISION N°17-0032/AMRTP/DG Portant attribution des canaux de fréquences Radioélectriques dans la bande des 23 GHz à Alpha Télécommunication Mali SA (ATEL SA) ;
- 22- DECISION N°17-0033/AMRTP/DG Portant attribution des canaux Radioélectriques dans la bande de 7 GHz à la société DATATECH SARL ;
- 23- DECISION N°17-0036/AMRTP/DG Portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau de radiocommunication amateur et d'utilisation de fréquences radioélectriques par Monsieur FREDERIC LAGRANGE ;
- 24- DECISION N°17-0037/AMRTP/DG Portant affectation des bandes de fréquences dédiées à l'audiovisuel à la Haute Autorité de la Communication (HAC) ;
- 25- DECISION N°17-0038/AMRTP/DG Portant attribution de fréquences complémentaires à l'AGENCE MALI MANAGEMENT (AMM SARL) ;
- 26- DECISION N°17-0039/AMRTP/DG Portant déclaration de service d'installateur privé d'équipements de Télécommunications de la société BA SERVICE SARL ;
- 27- DECISION N°17-0040/AMRTP/DG Portant attribution des fréquences radioélectriques dans la bande de 3,5 GHz à la Société Malienne de Transmission et de Diffusion (SMTD);
- 28- DECISION N°17-0041/AMRTP/DG Portant déclaration de service d'installateur privé d'équipements de Télécommunications de la société New Sun Services SA ;
- 29- DECISION N°17-0044/AMRTP Portant attribution des canaux de fréquences Radioélectriques dans la bande des 11 GHz à Alpha Télécommunication Mali SA (ATEL SA);

- 30-** DECISION N°17-0045/AMRTP/P Portant modalités de renouvellement de l'autorisation générale pour l'exploitation d'un réseau WIMAX en République du Mali ;
- 31-** DECISION N°17-0046/AMRTP/P Portant attribution de fréquences complémentaires à la société FEKOLA SA ;
- 32-** DECISION N°17-0048/AMRTP-P attribution de ressources en numérotation à la société IMAKO SARL ;
- 33-** DECISION N°17-0052/AMRTP-P Portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par la société des MINES DE KOMANA SA ;
- 34-** DECISION N°17-0053/AMRTP-P Portant modification de la décision N°16-0082/AMRTP/DG du 17 Novembre 2016 relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau VHF a usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par WASSOUL'OR SA;
- 35-** DECISION N°17-0058/AMRTP-P Portant attribution des fréquences radioélectriques dans les bandes de 800 MHz, 1800 MHz, 3500 MHz et 2300 MHz à Orange Mali SA;
- 36-** DECISION N°17-0059/AMRTP-P Portant attribution de ressources en numérotation à la banque Internationale pour le Mali (BIM) SA ;
- 37-** DECISION N°17-0060/AMRTP-P Portant attribution de ressources en numérotation à la Société Administration des régimes santé et assistance (STANE MALI LAKANA) ;
- 38-** DECISION N°17-0062/AMRTP-PC Portant renouvellement de l'autorisation générale d'exploitation d'un réseau WIMAX au Mali par la société ACCES Bamako;
- 39-** DECISION N°17-0067/AMRTP-P Portant modification de la décision N°17-0020/AMRTP/DG du 23 Mars 2017 relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau VSAT indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par la Banque Mondiale ;
- 40-** DECISION N°17-0068/AMRTP-P Portant déclaration de service de Fournisseur d'Accès Internet de la société CHEICK SALL SERVICES SARL ;
- 41-** DECISION N°17-0070/AMRTP-P Portant renouvellement de la déclaration de service de Fournisseur d'Accès Internet de la société NEWTEC Mali SARL ;
- 42-** DECISION N°17-0071/AMRTP-P Portant attribution des canaux Radioélectriques dans la bande de 8 GHz à Orange Mali SA ;
- 43-** DECISION N°17-0073/AMRTP-P Portant déclaration d'un centre d'appel de la société première Agence de Microfinance-Mali. SA ;

- 44- DECISION N°17-0074/AMRTP-P Portant attribution de ressources en numérotation à l'Entreprise Yacouba SAMAKE (ENTYS);
- 45- DECISION N°17-0078/AMRTP/P Portant attribution de ressources en numérotation à la Banque Panafricaine ECOBANK-MALI SA ;
- 46- DECISION N°17-0081/AMRTP-P Portant attribution de ressources en numérotation à l'Association Philanthropie;
- 47- DECISION N°17-0082/AMRTP-P Portant renouvellement et modification de la décision n°14-079/MENIC-AMRTP/DG du 18 septembre 2014 relative à la modification de l'autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VSAT Indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie au Mali (BICIM) ;
- 48- DECISION N°17-0083/AMRTP-P Portant attribution des fréquences radioélectriques 2G et 3G à Alpha Télécommunication Mali SA (ATEL SA) ;
- 49- DECISION N°17-0084/AMRTP-P Portant attribution de ressources en numérotation à Alpha Télécommunication Mali SA (ATEL SA) ;
- 50- DECISION N°17-0086/AMRTP-P Portant assignation de fréquences complémentaires à la société des Mines KOMANA SA ;
- 51- DECISION N°17-0087/AMRTP- Portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VSAT indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par l'ambassade du Royaume du Maroc ;
- 52- DECISION N°17-0091/AMRTP-P Portant attribution de ressources en numérotation à Alpha Télécommunication Mali SA (ATEL SA) ;
- 53- DECISION N°17-0092/AMRTP-P Portant attribution du code de réseau mobile/Mobile Network Code (MNC) à Alpha Télécommunication Mali SA (ATEL SA) ;
- 54- DECISION N°17-0097/AMRTP-P Portant attribution de ressources en numérotation au Ministère de l'Administration Territoriale ;
- 55- DECISION N°17-0100/AMRTP-P Portant attribution de ressources en numérotation à la Banque de Développement du Mali (BDM SA) ;
- 56- DECISION N°17-0102/AMRTP-P Portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau de radiocommunication amateur et d'utilisation de fréquences radioélectriques par Monsieur Mahamadou KEITA;
- 57- DECISION N°17-0109/AMRTP-P Portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau de radiocommunication amateur et d'utilisation de fréquences radioélectriques par Monsieur Bakary COULIBALY ;

- 58-** DECISION N°17-0113/AMRTP-P Portant détermination des marchés pertinents des Télécommunications/TIC, identification des opérateurs exerçant une puissance significative et les obligations imposées à ce titre.
- 59-** DECISION N°17-0115/AMRTP-P relative aux modalités de partage et d'accès aux infrastructures passives et alternatives en République du Mali.



AMRTP

